



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 372- 31 Juillet 2019

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Pétition : Julie violée à 13 ans par des Pompiers : justice pour obtenir la requalification en viol
- 2 - Déclaration des femmes algériennes en lutte pour l'égalité et l'émancipation - 22 juin 2019
- 3 - Le Conseil de l'Europe met en garde la Pologne sur la restriction du droit à l'IVG - [ouestfrance.fr](#) - Page 5
- 4 - Maroc : Mariage des mineurs : 18.422 demandes acceptées en 2018 - Laila Zerrou - [aujourd'hui.ma](#) - Page 6
- 5 - Au Canada, des femmes autochtones sont tuées dans l'indifférence quasi générale - Diane Poupeau - [Slate.fr](#) - Page 7
- 6 - Etats-Unis : une femme, qui a reçu une balle dans le ventre, inculpée pour la mort de son fœtus - [leparisien.fr](#) - Page 9
- 7 - Israël : Le grand rabbin compare les femmes laïques impudiques à des animaux - [timesofisrael.com](#) et AFP - Page 10
- 8 - Harcèlement, viol et abus sont le lot des saisonnières marocaines en Espagne - Aïda Alani - [The New-York Time](#) - Page 10
- 9 - Tribune : "Ces meurtres auraient pu être évités" : les familles et proches de 35 victimes de féminicide proposent des mesures contre les violences conjugales - [francetvinfo.fr](#) - Page 12
- 10 - Violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail : monsieur le Président, c'est à vous d'agir ! - Appel collectif - Page 14
- 11 - Communiqué du Collectif de solidarité Paris 2024 - Page 15
- 12 - Le Haut Conseil à l'égalité souhaite se saisir de la question des féminicides - Page 16
- 13 - Communiqué de la CLEF : Féminicide de Laura Mocanu - Page 16
- 14 - Violences faites aux femmes : le burn-out militant - Laurence Cohen, sénatrice PCF du Val-de-Marne et vice-présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat - [liberation.fr](#) - Page 17
- 15 - La Maison des Femmes de Montreuil s'alarme : stop aux illusions ! - Page 18
- 16 - Quels outils existent pour lutter contre les féminicides ? - Carine Janin - [ouest-France.fr](#)
- 17 - Féminicides : après la mobilisation à Paris, Marlène Schiappa promet un « Grenelle des violences conjugales » - Venantia Petillault - [lemonde.fr](#) avec AFP - Page 20
- 18 - La visibilité des lesbiennes lors de la Coupe du monde a un impact bien au-delà du terrain - [slate.fr](#) - Page 22
- 19 - Courrier de la CIAMS - Coalition Internationale pour l'abolition de la Maternité de Substitution - à la production de « Plus belle la vie » - Page 23
- 20 - Une « Journée de l'homme » contre l'égalité ! - Osez le féminisme ! - Page 24
- 21 - Cyberharcèlement pour... une action contre le sexisme dans le cyclisme - Fatima Benomar - Page 25
- 22 - Les femmes, premières victimes de la réforme des retraites - Amandine Cailhol - [liberation.fr](#)
- 23 - « Parfois on pleure, tellement nous sommes fatiguées » : avec les femmes de chambre grévistes de l'hôtel Ibis - Victoire Chevreul - [lemonde.fr](#) - 24 juillet - Page 27

- 24 - Tribune : PMA pour toutes : homos, hétéros, inégaux face à la filiation - Daniel Borrillo, juriste - liberation.fr - 25 juillet - Page 29
- 25 - « Le féminisme n'est pas une guerre contre les hommes, mais contre leurs priviléges » - Interview de Feriel Lalami par Nadir Dendoun - lecourrierdel'atlas.com - Page 30
- 26 - Interview de Nancy Fraser : «Le féminisme n'a pas pour but d'assurer l'égalité des femmes privilégiées» - Page 32
- 27 - Andrea Dworkin et l'amour des femmes - Lara Salvatierra - entreleslignesentrelesmots.blog
- 28 - La MMF Suisse vous invite à la rencontre «Femmes, Migration, Refuge» - Genève, 27-28-29 septembre - Page 34
- 29 - Le revenu universel : une chance ou un piège pour les femmes ? - MAGE - 26 septembre

MOBILISATIONS

1 - Pétition : Julie violée à 13 ans par des Pompiers : justice pour obtenir la requalification en viol

<https://www.change.org/p/julie-viol%C3%A9e-%C3%A0-13-ans-par-des-pompiers-justice-pour-obtenir-la-requalification-en-viol?signed=true>

Suite au renvoi en correctionnel du viol en réunion de Julie, ma fille, par des pompiers à l'âge de 13 ans, nous avons besoin de vous pour obtenir la requalification des faits en viol. Je suis Corinne L, la maman de «Julie» violée entre ses 13 et 15 ans par une vingtaine de Sapeur Pompiers de Paris alors qu'elle était en état de très grande vulnérabilité.

Au début des faits, en Avril 2008, j'étais institutrice et ma fille excellente élève en classe de 4ème pratiquait la musique et la danse. Son père, son grand-frère, et moi vivions dans le sud parisien.

L'enfer allait alors commencer : Suite à un malaise de Julie au collège, les Sapeurs-Pompiers de Paris étaient intervenus. L'un d'eux garda ses coordonnées puis la contacta via les réseaux sociaux : elle venait alors d'avoir 13 ans. Durant 2 années, sans que nous en comprenions les raisons, elle fit de très nombreuses et terribles crises d'angoisses qui se manifestaient par de violentes crises de tétanie nécessitant l'intervention des pompiers pour la conduire à l'hôpital.

Dès le début de cette période, avril 2008, elle a été déscolarisée, développant très rapidement une phobie sociale la conduisant à rester la plupart du temps, seule enfermée dans sa chambre durant plusieurs années. Entre avril 2008 et aout 2010, elle commença une très grosse dépression. Les médecins lui prescrivaient des doses très importantes de neuroleptiques, une dizaine d'antidépresseurs différents ainsi que des anxiolytiques.

Durant ces deux années les Pompiers de Paris sont intervenus plus de 130 fois après de Julie. Chaque intervention nécessitait que les pompiers remplissent une feuille d'intervention où ils indiquaient son nom, sa date de naissance et son âge, la raison de leur intervention et les médicaments en cours qu'elle prenait.

Non seulement, les pompiers et notamment un des trois pompiers incriminés dans le premier viol en réunion de Julie concerné actuellement par l'ordonnance de renvoi en correctionnel, connaissaient donc parfaitement son état de très grande vulnérabilité. Mais ils ont été aussi témoins des crises de tétanie de Julie, de ses tentatives de suicide, de ses scarifications entraînant de multiples hospitalisations.

Le premier viol en réunion : Ce viol en réunion s'est déroulé en novembre 2009 alors que Julie avait 14 ans et se trouvait en état de grande vulnérabilité connue par au moins un des trois pompiers concernés. En effet, Julie sortait alors d'une hospitalisation en pédopsychiatrie (26 au 30 octobre 2009) et dût y retourner en urgence dès le 15 novembre 2009 après ce premier viol en réunion (du 15 novembre au 12 décembre 2009). Une très grande proximité s'était installée entre les pompiers et notre famille.

L'un des pompiers qui la connaissait très bien est venu la chercher habillé de sa tenue de pompier pour, à ses dires, l'emmener se promener dans un parc tout près de chez nous. Le père de Julie et moi l'avons accueilli et je lui ai dit très explicitement : « P. tu sais que Julie n'a que 14 ans et que même un flirt n'est absolument pas envisageable... Tu me confirmes que tu l'emmènes se promener au parc de S. puis que tu la ramènes à la maison ? Je te la confie. » Il m'a confirmé que je pouvais lui faire confiance et il a emmené Julie dans sa voiture. C'est uniquement parce qu'il était Pompier que nous lui avons fait confiance ce jour-là. Il ne l'a pas emmené au parc mais chez lui où il avait fait venir deux autres pompiers... C'est dans ce cadre que Julie a subi ce premier viol en réunion qui allait lui laisser de graves séquelles psychologiques.

Un autre des viols a eu lieu au sein d'un hôpital parisien alors que Julie y été hospitalisée en pédopsychiatrie. Le pompier de Paris concerné reconnaît un acte sexuel avec Julie prétextant qu'il ne s'était pas aperçu qu'il se trouvait dans un hôpital...

La révélation : Deux années de calvaires venaient de s'écouler en juillet 2010, Julie avait alors 15 ans et elle exprimait de plus en plus son souhait de mourir. Elle fut hospitalisée dans un service de pédopsychiatrie Parisien. L'équipe médicale décida de lui stopper tout son traitement médicamenteux très lourd (neuroleptiques, antidépresseurs, anxiolytique) au cours de ses 3 semaines d'hospitalisation. C'est ainsi que, sevrée de tous ses médicaments, elle retrouva ses facultés intellectuelles et sa capacité à s'exprimer.

A sa sortie, nous sommes partis en vacances, le 31 aout 2010, elle a enfin pu me révéler son terrible secret : durant 2 ans, elle venait d'être violée par une vingtaine de Sapeur Pompiers de Paris à de très nombreuses reprises et subir plusieurs viols en réunion de leur part. J'ai immédiatement contacté le chef de centre de la caserne de pompiers concernée pour lui faire part des révélations de ma fille et je lui ai annoncé que nous allions au commissariat déposer plainte à l'encontre de 20 pompiers.

Ce jour-là, un entretien à eu lieu entre le chef de centre, le chef de compagnie qui venait de se déplacer en urgence, Julie et moi. Julie leur a remis la liste nominative des 20 pompiers concernés par des viols commis à son encontre et/ou actes sexuels alors qu'elle été âgée de 13 à 15 ans.

Un nouveau calvaire qui allait durer plus de 9 ans nous attendait sans que l'on s'en doute : Le parcours judiciaire des mineurs victimes de viols dans notre pays auquel se rajoutait la difficulté qu'il s'agisse de Sapeur-Pompier de Paris et entre autres donc de militaires.

Alors que ma fille, du haut de ses 15 ans et moi avions déposé plainte le 31 aout 2010, en janvier 2011 soit 5 mois plus tard, aucun pompier n'avait été auditionné par la police ! D'autre part, les faits que nous avions dénoncés auprès du chef de centre et du chef de compagnie des Sapeur Pompiers de Paris n'avaient déclenché en janvier 2011 aucune sanction disciplinaire à l'encontre des pompiers concernés, ni de démarches auprès des autorités concernées pour dénoncer les crimes et agressions que Julie et moi étions venues en direct leur relater le 31 aout 2010.

J'ai alors décidé d'écrire un courrier officiel en accusé de réception à l'Etat major des Sapeurs Pompiers de Paris à la caserne de Champerret. Ce courrier a enfin déclenché une enquête interne au sein des pompiers ou effectivement, un grand nombre reconnaissait à minima avoir eu un acte sexuel avec notre fille.

C'est donc uniquement à ma demande par courrier officielle auprès du procureur de Versailles, qu'enfin en février 2011, soit 6 mois après notre dépôt de plainte et suite à mes différentes actions pour que justice soit rendue à ma fille totalement brisée, qu'enfin la police a eu l'ordre d'aller récupérer cette enquête interne au sein de la caserne des Pompiers de Champerret. Enfin, en février 2011 les trois premiers pompiers étaient mis en garde à vue et mis en examen pour viol en réunion sur mineur de moins de 15 ans.

17 autres Pompiers jamais mis en examen malgré leurs révélations, ont été auditionnés en tant que simples témoins par la police judiciaire puis par le juge d'instruction. Ils ont, pour la plupart,

reconnu à minima des actes sexuels avec Julie dont plusieurs en réunion alors que Julie avait 13, 14 ou 15 ans. Ils reconnaissent tous avoir été en contact avec elle via les réseaux sociaux, puis s'être présentés auprès d'elle comme Sapeurs-Pompiers de Paris. Deux d'entre-eux reconnaissent un acte sexuel en réunion (Julie les accuse fermement de viol en réunion) alors qu'ils étaient en service et habillés en tenue de pompiers et été venus retrouver Julie avec leur véhicule léger de Pompier.

Durant toute cette période d'instruction, nous étions dans l'attente interminable de nouvelles mises en examen concernant les 17 autres pompiers, à minima pour atteinte sexuelle sur mineur vulnérable par personne ayant autorité.

A ce jour, alors que les 17 autres pompiers concernés par les faits n'ont jamais été mis en examen ni impliqués dans une quelconque procédure judiciaire (aucun des ordinateurs et/ou téléphone de ces 17 pompiers n'ont été saisis pour prouver leurs dires concernant les accusations qu'ils portent à l'encontre ma fille : textos pornos, elle qui les contactait, etc...).

Le 19 juillet 2019, le juge d'instruction de Versailles a décidé du renvoi devant le tribunal correctionnel des trois pompiers pour atteintes sexuelles sans violence, contrainte, menace ni surprise sur Julie avec cette circonstance que les faits ont été commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices.

Dans ce contexte, il nous ait totalement incompréhensible, au vu de la gravité des faits, que le seul viol en réunion concerné par l'enquête soit renvoyé devant un tribunal correctionnel et qu'en plus, après neuf ans d'instruction, aucun des 17 pompiers n'est toujours pas été mis en examen malgré leurs aveux.

Cette vingtaine de Sapeurs-Pompiers de Paris est libre depuis 9 ans malgré les crimes commis tandis que ma fille a vécu ces dernières années comme un déni total des viols qu'elle a subis. Durant cette procédure intolérable, elle a recommencé à faire de graves tentatives de suicide qui ont faillis lui coûter la vie dont une qui l'a laissée handicapée à plus de 80 %.

Par cette présente pétition, nous demandons à la justice que les faits commis à l'encontre de Julie soient requalifiés de viols en réunion sur mineur vulnérable de 15 ans par personnes ayant autorité et également qu'une procédure judiciaire soit ouverte à l'encontre des 17 autres Sapeurs-Pompiers de Paris concernés.

Nous demandons que justice soit rendue à Julie pour qu'enfin, âgée maintenant de 24 ans, elle puisse se reconstruire dans la dignité à laquelle elle a droit comme chaque être humain.

Sa mère, Corinne L.

INTERNATIONAL

2 - Déclaration des femmes algériennes en lutte pour l'égalité et l'émancipation - 22 juin 2019
Un conclave réunissant une vingtaine de collectifs et d'associations féministes a eu lieu à Tighremt à Bejaïa le week-end dernier avec la participation de 50 femmes. Une déclaration en commun a sanctionné ce conclave féminin. Le HuffPost Algérie publie, dans son intégralité, le texte de la déclaration.

« Nous femmes et Algériennes, avons conscience d'appartenir à une longue histoire de femmes, qui ont permis à l'Algérie d'exister à travers les siècles et les vicissitudes de l'histoire. Le combat que nous menons et qui dure depuis des décennies, ne saurait cesser sans que nous ayons accès à tous nos droits.

Le mouvement populaire du 22 février a surpris l'ensemble des Algériennes et des Algériens par son immensité, sa diversité et son intelligence collective. Il a grandi, évolué d'un vendredi à l'autre et rejeté les tentatives de récupération et de division opérées par le régime en réponse à ses revendications. La présence massive des femmes dans les marches a étonné ceux qui n'avaient pas enregistré notre progression dans la vie publique. Présence qui en elle-même est une avancée dans

notre combat. Au cours de ce mouvement, de multiples collectifs et associations de femmes se sont mobilisés, d'autres sont nés partout sur le territoire national pour exprimer notre vision d'une Algérie nouvelle, démocratique et plurielle. Une Algérie qui prenne en compte nos préoccupations, notre exigence de dignité et d'émancipation et notre revendication d'égalité. En un mot pour dire notre féminisme.

Les revendications féministes portées dans le Hirak ont réveillé des résistances rétrogrades et provoqué des agressions et des intimidations à notre encontre, cependant la mobilisation des femmes n'en a été que plus forte. C'est pourquoi, nous, femmes représentantes de 17 associations et collectifs de femmes ainsi que des indépendantes, de plusieurs wilayas, nous nous sommes réunies du 20 au 22 Juin 2019 à Tighremt, afin de nous mobiliser en tant que force politique féministe et autonome pour contribuer à l'avènement d'une nouvelle république basée sur la justice sociale pour toutes et tous et contre toute forme de discrimination.

Nous revendiquons l'égalité entre les sexes, à laquelle se réfèrent les constitutions algériennes successives, qui doit permettre aux femmes d'avoir accès aux mêmes droits que les hommes, sur les plans politique, civil, économique, culturel, personnel, social et juridique, sans discrimination aucune. Cette égalité implique de mettre un terme aux violences physiques, économiques, sexuelles, psychologiques et symboliques contre les femmes, l'abrogation du code de la famille et une participation libre et effective des femmes dans toutes les sphères de la société.

Aussi, les luttes que nous menons depuis des décennies, ont permis des acquis qui aujourd'hui doivent trouver une application réelle et une transcription effective dans le droit à une égalité citoyenne pleine et entière. Nous avons donc décidé de faire entendre nos voix et d'inscrire nos revendications dans ce qui se joue aujourd'hui du point de vue de l'exigence démocratique.

Nous n'accorderons notre soutien à nulle force qui nous ignorera. Nous appelons toutes les femmes et groupes de femmes à se joindre à cette mobilisation.

Signataires : La Collective féministe d'Alger, Femmes algériennes pour le changement pour l'égalité (FACE), Collectif Assirem N yellis N djerdjer de Tizi Ouzou, Association femmes action et développement de Annaba (AFAD), Association nationale femmes en communication (FEC), Lynda Mahieddine, Fatma Oussedik, Collectif pour l'émancipation des femmes (AEF), Collectif des femmes libres de Bouira, SOS femmes en détresse Femmes algériennes revendiquant leurs droits d'Oran (FARD), Collectif de femmes d'Amizour, Association femmes rurales (AFUD), Association Rachda, Cherifa Bouatta, Collectif libre et indépendant des femmes de Béjaïa, Rassemblement algérien des femmes démocrates (RAFD), Fondation pour l'égalité/ CIDDEF Espace de résistance féminine d'Alger

3 - Le Conseil de l'Europe met en garde la Pologne sur la restriction du droit à l'IVG - owestfrance.fr

La Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe met en garde la Pologne contre de nouvelles restrictions au droit à l'avortement, qui pourraient aboutir à une quasi interdiction de l'IVG dans le pays, dans un rapport rendu public vendredi : « Les autorités polonaises doivent en urgence adopter la législation nécessaire pour assurer l'accessibilité en pratique aux services légaux d'avortement », écrit la Bosnienne Dunja Mijatovic dans ce rapport, rédigé à la suite d'une visite dans le pays au mois de mars. « Bien que la Pologne dispose déjà d'une législation très restrictive, il y a eu des tentatives répétées de réduire encore l'accès à l'IVG, parmi lesquelles un projet de loi en attente au Parlement », ajoute Mme Mijatovic, appelant à le « rejeter ».

Le risque d'une interdiction quasi totale : La Pologne, pays largement catholique où le droit à l'IVG compte parmi les plus restrictifs en Europe, ne permet actuellement l'avortement qu'en cas de viol,inceste, danger pour la vie de la mère ou malformation irréversible du fœtus. La Commissaire rappelle que le projet de loi propose de supprimer le droit à l'avortement dans ce dernier cas, qui représente l'écrasante majorité des IVG pratiquées en Pologne. Elle estime qu'adopter ce projet de loi amènerait de fait à « une interdiction quasi totale des avortements » dans le pays.

La Commissaire note avec inquiétude qu'à l'heure actuelle « de nombreuses Polonaises ont recours à des avortements clandestins ou se rendent à l'étranger pour se faire aider et que dans certaines régions de Pologne l'avortement est soit totalement indisponible soit très sérieusement limité ». Soulignant que de très nombreux médecins font valoir leur clause de conscience pour refuser de prescrire des contraceptifs, elle demande également que la pilule du lendemain puisse être fournie sans prescription médicale, ce qui n'est plus le cas depuis juillet 2017.

4 - Maroc : Mariage des mineurs : 18.422 demandes acceptées en 2018 - Laila Zerrour - aujourd'hui.ma

Le mariage des mineurs demeure encore élevé au Maroc. Selon les chiffres de la présidence du ministère public, 33.686 demandes ont été déposées en 2018. Dans le détail, il y a lieu de relever que de janvier à mars, 6.631 demandes ont été déposées, d'avril à juin (7.048). Un pic a été observé de juillet à septembre avec 12.876 demandes. Durant la période allant du mois d'octobre à décembre, le ministère public fait état de 7.131 demandes. A noter que ces chiffres figurent dans le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique pénale du ministère public au titre de l'année 2018. Signalons que ce rapport regroupe les différentes activités du ministère public et les affaires traitées durant l'année 2018.

Dans son rapport, le ministère public signale que 18.422 demandes ont été acceptées dont 3.565 de janvier à mars, 4.097 du mois d'avril à juin, 7.315 de juillet à septembre et 3.445 d'octobre à décembre. Toujours selon les données du ministère public, 36% des demandes de mariage de mineurs ont été rejetées par les juridictions compétentes, soit un total de 12.140 demandes. Il faut toutefois remarquer que ces chiffres sont moins élevés que ceux qui avaient été annoncés le 22 mars dernier par le ministre de la justice, Mohamed Aujjar, qui avait indiqué que 25.514 actes ont été recensés en 2018, soit 9% du nombre total de mariages conclus durant l'année.

Le ministre avait relevé un recul du phénomène par rapport à l'année 2011 où 39.031 actes avaient été notifiés, soit 12% du total des actes de mariage établis au cours de la même année. Ces statistiques montrent bel et bien que le phénomène est encore largement répandu dans notre société. La situation est d'autant plus alarmante que des juges continuent de donner des autorisations de mariage sans se soucier des conséquences de tels actes. Ces mariages précoces entraînent souvent des violences et abus sexuels de la part du mari, et des relations sexuelles sont souvent forcées sans compter les risques sur la santé en raison des grossesses précoces.

Elles se retrouvent pour la plupart avec des enfants à un âge très précoce et n'ont d'autres choix que d'abandonner l'école. Dans la lutte contre ce phénomène, il faut rappeler que le président du ministère public, Mohamed Abdennabaoui, avait adressé le 29 mars 2018 une circulaire à l'attention des avocats, des procureurs généraux du Roi et des magistrats du ministère public, les appelant «à ne pas hésiter à s'opposer à toute demande de mariage ne tenant pas compte des intérêts du mineur». Ladite circulaire considère le mariage des mineurs comme une violation des droits de l'enfant.

Dans sa circulaire, le président du parquet cite pour référence l'article 32 de la Constitution et les articles 3 et 54 du code de la famille, tout en mentionnant les engagements pris par le Maroc dans le cadre des conventions internationales. M. Abdennabaoui avait aussi exigé qu'il lui soit soumis tous les trois mois des rapports comportant les statistiques des demandes de mariage des mineurs et des remarques et autres difficultés qui se posent dans ce domaine. Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) ainsi que la société civile exigent une révision du code de la famille en supprimant les dispositions juridiques autorisant le mariage des mineures, à savoir l'article 20 du code de la famille.

Ce que dit la loi : Le code de la famille fixe à 18 ans révolus l'âge légal du mariage, sauf dans des cas exceptionnels soumis à l'appréciation du juge. Ainsi, l'article 19 stipule que «l'aptitude au mariage

s'acquiert pour l'homme et pour la femme jouissant de leurs facultés mentales, à 18 ans grégoriens révolus». Toutefois, une dispense d'âge est prévue par l'article 20. Cet article précise que «le juge de la famille chargé du mariage peut autoriser le mariage du garçon et de la fille avant l'âge de la capacité prévu, à savoir 18 ans, par décision motivée précisant l'intérêt et les motifs justifiant ce mariage, après avoir entendu les parents du mineur ou son représentant légal, et après avoir eu recours à une expertise médicale ou procédé à une enquête sociale»

5 - Au Canada, des femmes autochtones sont tuées dans l'indifférence quasi générale - Diane Poupeau - Slate.fr

«Comme de nombreux témoins l'ont exprimé, ce pays est en guerre et les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA [acronyme englobant les identités suivantes: bispirituel·le (deux esprits), lesbienne, gay, bisexuel·le, trans, queer, en questionnement, intersex et asexuel·le, nda] autochtones sont en état de siège.» Cette citation n'est inspirée ni par une autre époque, ni par un régime autoritaire, elle est extraite du rapport d'une Commission d'enquête nationale consacrée aux femmes et aux filles autochtones disparues ou assassinées au Canada, rendu public le 3 juin.

Le problème est peu connu en dehors des frontières canadiennes, il est pourtant de taille. Entre 1980 et 2012, selon les chiffres de la Gendarmerie royale du Canada, 1.181 cas de meurtres et de disparitions d'Amérindiennes canadiennes ont été déclarés à la police. Proportionnellement, c'est comme si 55.000 Françaises avaient été assassinées ou s'étaient volatilisées, dans l'indifférence quasi générale.

Aujourd'hui, les femmes autochtones -c'est-à-dire les Premières Nations, les Métis et les Inuits - représentent 24% des victimes d'homicides alors qu'elles ne constituent que 4% de la population féminine du Canada. En clair, elles sont 12 fois plus susceptibles d'être assassinées ou portées disparues que toute autre femme au Canada, et 16 fois plus que les femmes blanches.

Dès sa publication, le rapport, intitulé Réclamer notre pouvoir et notre place, a suscité une vague de polémiques. En cause, l'utilisation par le document du terme «génocide», martelé 122 fois aux côtés des mots «colonisation», «meurtre» et «viol». «Exclure ces mots crus du rapport équivaut à nier les vérités des familles, des survivantes, des travailleurs de première ligne et des responsables d'organisations locales», assure la Commissaire en chef de l'enquête, Marion Buller.

Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, s'est montré frileux à l'idée de reprendre ce terme à son compte, préférant plutôt parler de «génocide culturel». Pour Renée Dupuis, sénatrice indépendante et avocate qui a présidé la Commission des revendications particulières des Indiens de 2003 à 2009, «il ne faut pas utiliser ce terme pour éviter de lire le rapport».

Pourtant, la tentation est grande pour certaines personnes, tant la question autochtone provoque de longue date des crispations dans le pays -passé colonial oblige. Selon l'enquête, c'est justement dans ce passé qu'il faut rechercher les causes des violences faites aux femmes.

Le traumatisme des pensionnats autochtones : Catherine Flynn, professeure associée à l'Université du Québec à Rimouski qui a travaillé sur les violences faites aux femmes autochtones, le confirme: «Il est impossible d'en parler sans aborder le contexte colonialiste dans lequel les femmes ont vécu et continuent de vivre, notamment avec les écoles résidentielles.»

Les écoles résidentielles, ce sont les pensionnats autochtones, des écoles religieuses financées par l'État, créées pour assimiler les enfants autochtones dans la culture eurocanadienne [canadienne d'ascendance européenne, ndlr]. L'objectif affiché était clair, il s'agissait de «tuer l'Indien dans l'enfant». À partir des années 1830, environ 150.000 enfants ont été arrachés à leurs familles pour être éduqués selon les dogmes chrétiens. Il leur était interdit de parler leur langue, on les lavait même à l'eau de Javel pour blanchir leur peau. Les sévices et agressions sexuelles étaient courantes et plus de 4.000 enfants y sont morts.

Ces pensionnats ne sont pas de l'histoire ancienne: le dernier a fermé ses portes en 1996. Si les gouvernements ont présenté leurs excuses, les conséquences dévastatrices de ces écoles se font toujours sentir chez les survivant·es et leurs descendant·es. «Dépassés par cet héritage, nombre d'entre eux ont succombé au désespoir et à la dépression. De nombreuses vies ont été perdues dans l'abus d'alcool et de drogues», lit-on dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation de 2015. Ces traumatismes peuvent expliquer que des autochtones en arrivent à reproduire les violences qu'ils ont subies.

Certains Canadiens sont d'ailleurs tentés de rejeter la responsabilité des violences infligées aux femmes autochtones sur les hommes de leur communauté et leurs comportements à risque. Or, selon l'Institut national de santé publique, ces comportements «sont plutôt le reflet de bouleversements identitaires engendrés notamment par les pensionnats». Ils sont aussi la conséquence «de la détresse occasionnée par les conditions de vie défavorables : pauvreté, surpeuplement des logements, faible accès à l'emploi et à l'éducation, etc». Pour échapper à cette violence latérale, les jeunes femmes quittent leur communauté et se retrouvent dans les centres urbains où certaines sont exploitées sexuellement ou deviennent sans abri. C'est alors un autre type de violence, extérieure à leur communauté cette fois, qui s'abat sur elles.

Les femmes autochtones se situent donc à la croisée de plusieurs discriminations. Elles sont violentées car elles sont des femmes, ne sont pas blanches et sont pauvres. Pour Catherine Flynn, «c'est comme si l'État se donnait le pouvoir d'accorder une valeur moindre à la vie de ces femmes qui sont à l'intersection de plein de systèmes d'oppression: le colonialisme, le patriarcat, le capitalisme...» Pour les personnes 2ELGBTQQIA, l'homophobie et la transphobie viennent s'ajouter à ces discriminations.

Comme l'écrit la journaliste française Emmanuelle Walter dans *Sœurs volées*, enquête sur un féminicide au Canada, «la violence familiale, la violence dans les communautés, la violence de la rue, la violence sexuelle, la violence raciste, toutes les violences sont susceptibles de s'abattre sur elles et de les faire tomber». Elle explique aussi qu'«elles ont une espérance de vie de cinq à dix ans plus courte. Des revenus de 30% inférieurs. Sont deux fois plus souvent monoparentales. Deux fois plus au chômage. Trois fois plus victimes de violence conjugale. Trois fois plus susceptibles de contracter le sida».

Racisme systémique et violences policières: Et les institutions dans tout ça ? C'est ici une autre face du problème. La population autochtone a peu - voire pas - confiance en elles et dans les services de police en particulier. Des femmes qui ont témoigné dans le cadre de l'enquête nationale ont d'ailleurs fait part des violences policières dont elles ont été victimes sur tout le territoire.

À cela s'ajoutent les préjugés et le racisme systémique dont elles font l'objet. En mai dernier, le juge de la Cour suprême Michael Moldaver écrivait que «nous vivons à une époque où les mythes, les stéréotypes et la violence sexuelle contre les femmes - particulièrement les femmes autochtones et les travailleuses du sexe - font hélas partie du quotidien».

Cette prise de position intervenait dans le cadre de l'affaire du meurtre de Cindy Gladue, une autochtone de 36 ans retrouvée morte en 2011 vidée de son sang dans la baignoire d'un motel, avec une déchirure à la paroi vaginale de 11 centimètres.

Comme l'observe Emmanuelle Walter dans *Sœurs volées*, quand une famille vient signaler la disparition d'une jeune fille, on lui rétorque qu'elle doit être en fugue, en train de prendre du bon temps et qu'elle finira par réapparaître. «Ces étiquettes ont fait en sorte que la société en général croie que nos femmes et nos filles ne sont que des prostituées, des toxicomanes et des auto-stoppeuses et, par conséquent, qu'elles ne sont pas dignes d'intérêt ou d'effort», lit-on dans le rapport.

Brenda Lucki, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, a présenté ses excuses dans le cadre de son audition par l'Enquête nationale l'an passé. Il n'en demeure pas moins que les

autochtones hésitent à déclarer les violences dont elles font l'objet, notamment par crainte de perdre leurs enfants. «Leurs craintes sont fondées, explique Catherine Flynn. Si elles dénoncent, elles se font retirer leurs enfants et n'y ont parfois plus accès. Certaines mères doivent prendre l'avion pour les voir.» Selon la chercheuse, les traumatismes que vivent aujourd'hui les autochtones en lien avec les services de la protection de la jeunesse seraient pour certains «la forme moderne des écoles résidentielles».

Des suites incertaines: Alors que faire ? Le rapport de la commission d'enquête formule des recommandations, dénommées «appels à la justice». Parmi elles, la création d'un ombudsman national - le pendant canadien du Défenseur des droits - consacré aux droits des autochtones, d'un tribunal national spécialisé et la mise en place de services indépendants de surveillance de la police. Reste à savoir quelles suites seront données à ce rapport, si suites il y a. Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, nous a indiqué que le gouvernement annoncera «au cours des prochaines semaines» sa réponse initiale au rapport, «y compris les premières étapes de l'élaboration officielle d'un plan d'action national». Sauf que les prochaines élections fédérales auront lieu en octobre et la réélection du libéral Justin Trudeau, fragilisé par plusieurs affaires, n'est pas assurée. Un retour des conservateurs au pouvoir pourrait remettre en question ce plan d'action. Michèle Audette, commissaire de l'Enquête nationale et métisse, se veut pour sa part optimiste. Elle se dit «très confiante, le citoyen a plus de pouvoir qu'on le pense, on va continuer à faire bouger les choses».

L'enquête, basée sur plus de 2.000 témoignages, pourrait d'ailleurs jouer un rôle particulier sur le terrain judiciaire. La Cour suprême du Canada admet en effet depuis 2014 la tradition orale autochtone comme élément de preuve. Pour la sénatrice Renée Dupuis, «ce que ce rapport vient faire, c'est ajouter une brique supplémentaire, la cueillette de preuves qui pourraient être utilisées devant les tribunaux». De manière plus générale, Renée Dupuis est convaincue que cette enquête est le début de quelque chose de plus grand car «les femmes autochtones, une fois qu'on leur a donné la parole, ne vont pas se taire».

6 - Etats-Unis : une femme, qui a reçu une balle dans le ventre, inculpée pour la mort de son fœtus - leparisien.fr

L'histoire paraît incroyable : une femme de 27 ans, enceinte de cinq mois, a été inculpée ce mercredi aux Etats-Unis pour la mort de son bébé à naître, après avoir reçu une balle en plein ventre lors d'une dispute. Les faits datent du 4 décembre dernier. La jeune femme, Marshae Jones, s'écharpe avec une autre personne dans une rue de la ville de Pleasant Grove, en Alabama. La dispute aurait pour motif un conflit familial concernant le père de l'enfant, et des coups de feu sont tirés entre les deux femmes. Selon la police chargée de l'enquête, c'est la future mère enceinte qui « a initié et poursuivi le combat ayant abouti à la mort de son propre bébé à naître ». Autrement dit, l'autre femme, Ebony Jemison, aurait tiré en situation de légitime défense.

Soutien de militantes pro-avortement: Mercredi, un grand jury a donc inculpé Marshae Jones de meurtre. La jeune femme a été placée dans une prison du comté de Jefferson, avec une caution de 50 000 dollars. « L'enquête a montré que la seule victime réelle dans cette affaire était le futur bébé. Il n'a pas choisi de se trouver au milieu d'une dispute pendant laquelle il comptait sur la mère pour le protéger », a déclaré le lieutenant Danny Reid, de la police de Pleasant Grove.

Alors que l'Alabama vient de voter la loi anti-IVG la plus restrictive du pays, la jeune femme a été soutenue par des associations et des militantes des droits des femmes. « Nous nous engageons à faire en sorte qu'elle soit libérée sous caution, à l'aider à se faire représenter par un avocat et à faire en sorte qu'elle obtienne justice pour les multiples attaques qu'elle a subies », a indiqué Amanda Reyes, directrice générale du Yellowhammer Fund, qui milite pour le droit à l'avortement.

7 - Israël : Le grand rabbin compare les femmes laïques impudiques à des animaux - timesofisrael.com et AFP

Le Grand rabbin séfarade d'Israël a semblé suggérer samedi soir pendant son sermon hebdomadaire que les femmes laïques se comportent comme des animaux, en raison de leur tenue vestimentaire impudique. Yitzhak Yosef a également déploré que la communauté non-religieuse soit inconsciente du grand respect que les Juifs pratiquants doivent avoir pour les femmes.

Il a également conseillé aux soldats religieux pratiquants au sein de l'armée israélienne, qui assistent à des événements au cours desquels des femmes sont amenées à chanter, d'enlever leurs lunettes et de lire un livre d'une manière qui soit visible pour démontrer qu'ils n'y participent pas.

« Si les laïcs avaient conscience de l'immense respect que nous avons pour les femmes, tout ce que nous entreprenons est pour la dignité de la femme », a déclaré Yosef selon un article paru dimanche sur le site d'information religieux Kikar Hashabat. « Une femme n'est pas un animal, elle doit conserver sa dignité. Etre pudique [dans sa tenue] est sa dignité. »

Les demandes religieuses en faveur de tenues et de comportement pudiques de la part des femmes sont une cause de friction dans la division entre religieux et laïcs en Israël, ces derniers considérant de telles exigences comme des discriminations sexuelles.

Donnant des conseils aux soldats, Yosef a noté qu'en raison de sa position, il était parfois placé dans l'obligation de se rendre à des cérémonies officielles comprenant des concerts donnés par des femmes. Rappelant un événement auquel il avait assisté, avec le Premier ministre Benjamin Netanyahu et le président Reuven Rivlin, Yosef a expliqué que lorsque les femmes avaient commencé à chanter, il avait pris un livre qu'il avait ostensiblement placé devant son visage pour montrer qu'il n'écoutait pas. « De cette manière, ils ont tous pu voir que je n'écoutais pas, ma tête plongée dans le livre, près de ce qui est véritablement important », a-t-il raconté, donnant comme instruction aux soldats religieux de faire la même chose dans des circonstances similaires.

Selon la tradition religieuse, il est interdit aux hommes d'entendre une femme chanter seule, ou dans n'importe quelle autre circonstance, en dehors d'un service religieux. L'exclusion des femmes des concerts musicaux pour satisfaire les sensibilités religieuses est un sujet controversé en Israël, les groupes religieux poussant souvent à ce qu'il soit interdit aux femmes de chanter en public.

Le père de Yosef, Ovadia Yosef, également grand rabbin, était lui aussi connu pour avoir fait des déclarations controversées lors de ses sermons du samedi soir, tenant notamment des propos dénigrant les Arabes, les musulmans et les victimes de la Shoah.

8 - Harcèlement, viol et abus sont le lot des saisonnières marocaines en Espagne - Aïda Alani - The New-York Time

Les fraises sont surnommées "l'or rouge" en Espagne. Pour les ouvrières marocaines qui travaillent dans ces plantations, ces fraises sont synonymes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Toute dénonciation entraîne une stigmatisation dans leur environnement au Maroc.

Au printemps 2018, une jeune mère a laissé ses enfants à son mari au Maroc pour aller travailler dans une exploitation de fraises près d'Almonte, une ville espagnole proche de la côte sud-ouest. Enceinte de son troisième enfant, elle avait besoin d'argent, et on lui a fait croire qu'elle pourrait gagner plusieurs milliers d'euros en quelques mois, soit un an de revenus au Maroc.

Aujourd'hui, elle est pourtant bloquée en Espagne où elle attend la tenue d'un procès : dix femmes qui travaillaient pour la même entreprise - Doñaña 1998 d'Almonte - ont entamé des procédures judiciaires liées à des faits s'étant produits sur cette exploitation. Il s'agit notamment d'accusations de harcèlement et d'agression sexuels, de viol, de traite d'êtres humains et d'infractions au droit du travail.

Comme d'autres femmes interviewées dans le cadre de cet article, la jeune mère a demandé à

n'être identifiée que par ses initiales, L. H. Toutes craignent les réactions de leur mari, de leur famille et d'autres personnes au moment de la publication de cette enquête en arabe. Les maris de certaines de ces femmes, dont L. H., ont déjà demandé le divorce.

Elles attendent le début du procès : Ces dix femmes affirment que, souvent, elles n'avaient d'autre choix que de supporter les maltraitances, et les spécialistes corroborent cette version des faits. "Elles sont placées dans une situation où elles sont privées de ressources, et leur sexualité devient un moyen pour elles de survivre, affirme Emmanuelle Hellio, une sociologue qui étudie les conditions de travail sur ce type d'exploitation agricole. Le sexe et le racisme créent des situations où elles ne peuvent pas se plaindre. Les rapports de forces font qu'il est particulièrement difficile pour elles de dénoncer les problèmes." L. H. raconte que son patron s'est rendu coupable de harcèlement sexuel à son égard très peu de temps après son arrivée. Il a voulu la forcer à avoir des rapports sexuels, lui promettant une vie meilleure et de meilleures conditions de travail. Quand elle a refusé ses avances, "il m'a forcée à travailler plus dur", raconte-t-elle en berçant sa petite fille, née en Espagne. "Les autres filles m'aidaient quand ça devenait trop dur pour moi dans les champs." L. H. vit maintenant avec les neuf autres femmes dans un lieu qui reste secret. Elles attendent le début du procès. "Je suis déprimée et j'ai peur de chercher du travail", confie-t-elle.

Les fraises sont surnommées "l'or rouge" en Espagne, premier exportateur de ce fruit en Europe, où cette culture pèse environ 580 millions d'euros. L'Andalousie, où les femmes travaillaient, produit 80 % des fraises d'Espagne. Au titre d'un accord bilatéral signé en 2001, des milliers de Marocaines travaillent d'avril à juin dans de gigantesques serres en plastique pour cultiver puis récolter les fraises. Le texte précise que les ouvrières saisonnières doivent être originaires des campagnes, où la pauvreté et le chômage sont généralisés, et doivent être mères, pour avoir envie de rentrer ensuite dans leur pays (ce qu'elles font en majorité).

Au Maroc, elles sont mises au pilori : Cet accord se voulait avantageux pour tout le monde : une chance de gagner de l'argent pour des Marocaines pauvres et une main-d'œuvre bon marché pour les agriculteurs espagnols, qui en ont bien besoin. Depuis des années, des chercheurs et des militants dénoncent les conditions de travail en vigueur dans ces exploitations agricoles isolées, mais les autorités espagnoles et marocaines n'ont rien fait, ou presque, selon les syndicalistes locaux.

Mais en 2018, dix femmes ont décidé de parler, sachant pertinemment qu'elles risquaient de tout perdre, en particulier le respect et le soutien de leurs familles conservatrices. Ces craintes se sont aujourd'hui matérialisées, et elles auraient été anéanties depuis longtemps si elles n'avaient pas eu l'appui de syndicats, de militants et de collectes de fonds sur Internet.

Outre les divorces, de nombreuses femmes expliquent que certains de leurs proches et voisins au Maroc les ont mises au pilori. Beaucoup affirment qu'elles souffrent de graves crises de panique. Lors des interviews, certaines ont pleuré et d'autres hurlé de rage. La première à parler a été H. H., 37 ans, qui a décidé qu'elle ne pouvait plus endurer en silence ses conditions de travail épouvantables, pas plus que le harcèlement sexuel généralisé, voire les viols, commis sur l'exploitation. "J'avais l'impression d'être une esclave, un animal", m'a-t-elle dit pendant un entretien. Ils nous ont fait venir pour nous exploiter puis pour nous renvoyer chez nous. J'aurais voulu me noyer dans la mer et mourir avant d'arriver en Espagne." Mère de deux enfants, elle était coach sportive au Maroc et elle est devenue ouvrière saisonnière après avoir vu des femmes rentrer d'Espagne avec 3 500 dollars en poche - soit plus d'un an de revenus dans ce pays. Elle explique que de nombreuses promesses lui ont été faites ainsi qu'aux autres femmes, comme vivre à quatre seulement dans une chambre, avec une cuisine et un lave-linge.

Trimer toute la journée sans pause pour aller aux toilettes : Au lieu de ça, elle s'est retrouvée dans une pièce exiguë et poussiéreuse avec cinq autres femmes, où elle devait cacher sa nourriture et ses vêtements sous son matelas, et couvrir les fenêtres avec des cartons pour empêcher les moustiques d'entrer. N'ayant pas eu la formation promise, elle était lente les premiers temps, et

d'autres femmes ont dû l'aider à rattraper son retard pour qu'elle puisse garder son travail. Au fil du temps, elle en a eu assez de trimer à longueur de journée sans pause pour aller aux toilettes. Il lui est devenu insupportable de devoir rester dans les bonnes grâces des managers pour qu'ils lui confient assez de travail et qu'elle puisse acheter à manger, sans même parler d'économiser. Elle n'a pas été agressée, mais elle a été choquée d'apprendre ce que d'autres avaient vécu. Elle raconte que les avortements étaient courants et qu'ils étaient souvent pratiqués après des rapports sexuels sous la contrainte.

Selon H. H., les femmes s'étaient habituées aux maltraitances. Sur place, les militants ajoutent que toute personne qui se plaignait était immédiatement renvoyée au Maroc. C'est précisément ce qui s'est passé quand H. H. a sollicité l'aide d'un syndicat local et d'avocats. Lorsque ces derniers sont arrivés à l'exploitation le 31 mai 2018, plusieurs femmes ont commencé à raconter leurs problèmes en parlant toutes en même temps, en arabe. Les militants leur ont demandé de mettre par écrit une liste de noms et de doléances. H. H. est partie avec les avocats, mais trois jours plus tard, elle raconte que les autres femmes mentionnées sur la liste - plus de 100 - ont été forcées à monter dans des cars et renvoyées au Maroc, certaines sans le salaire qui leur était dû. Neuf femmes ont réussi à s'échapper en passant au-dessus ou en dessous de grillages, non sans déchirer leurs vêtements, car le portail principal était fermé. Après avoir couru dans la forêt, elles sont arrivées à Almonte, à quelques kilomètres de là. "J'avais entendu des histoires, mais on pensait toutes que c'était des mensonges avant de vivre la même chose", avoue l'une d'elles. Nous avons compris que quand certaines parlent, ils trouvent des moyens de les faire taire."

Les neuf femmes se sont alliées à l'action en justice lancée par H. H. Les poursuites judiciaires sont rares, mais il existe des précédents. En 2014, un tribunal de Huelva, non loin d'Almonte, a déclaré trois hommes "coupables d'atteinte à l'intégrité morale et de harcèlement sexuel". Les victimes étaient des Marocaines qui avaient travaillé pour eux en 2009. Un article d'*El País*, paru en 2010 et intitulé "Victimes de l'or rouge", a décrit une série d'abus sexuels dénoncés par des ouvrières polonaises et marocaines.

Maintenir le moral : En réponse aux critiques dans la presse à l'automne 2018, le gouvernement espagnol a promis d'appliquer des mesures de protection pour la saison 2019. De son côté, le ministère marocain du Travail s'est engagé à améliorer les conditions de travail. Mais les ouvrières comme les syndicats rétorquent que rien ou presque n'a changé. Des responsables marocains, notamment le ministre du Travail et l'ambassadeur à Madrid, des responsables espagnols et plusieurs représentants d'associations professionnelles agricoles n'ont pas souhaité s'exprimer dans le cadre de cet article, tout comme le propriétaire de l'exploitation Doñaña 1998 d'Almonte.

"Notre travail ne va pas au-delà de Tanger, après quoi c'est l'affaire des Espagnols", a déclaré en 2018 Noureddine Benkhilil, un directeur chez Anapec, l'agence qui recrute les femmes au Maroc. Dans un courriel, une porte-parole de la Commission européenne a fait savoir que l'UE ne tolérait pas l'exploitation de la main-d'œuvre, mais qu'il incombaît à l'Espagne de remédier à ce problème.

Les femmes affirment qu'elles sont déterminées à se battre jusqu'au bout. La première lanceuse d'alerte, H. H., fait de son mieux pour maintenir le moral des troupes. Quand l'une des femmes craque, elle lui rappelle qu'il était de son devoir de parler pour que d'autres puissent signer ce type de contrat sans crainte. "Je ne lâcherai rien, résume H.H. Je suis déjà démunie, je n'ai plus rien à perdre. Je me battrai jusqu'à la mort."

COMMUNIQUÉS, TEXTES

9 - Tribune : "Ces meurtres auraient pu être évités" : les familles et proches de 35 victimes de féminicide proposent des mesures contre les violences conjugales - francetvinfo.fr

En 2018, 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-compagnon, soit une tous les trois jours, selon les chiffres de la délégation aux victimes, qui relève du ministère de l'Intérieur. Pour enrayer ce fléau, le gouvernement a annoncé la tenue à la rentrée d'un Grenelle des violences conjugales et promis des mesures "concrètes". C'est justement du "concret" qu'attendent les familles de victimes de féminicide. Dans une tribune publiée vendredi 19 juillet sur le site de franceinfo, 35 d'entre elles proposent une série de mesures pour combattre plus efficacement ce phénomène. "Il reste tant de femmes à sauver", clament ces familles. Elles s'expriment ici librement.

« Elles s'appelaient Hélène, Johanna, Annie, Ghylaine, Marion, Evelyne... Elles sont nos mères, nos filles, nos sœurs, nos amies... Et elles ont été lâchement assassinées. La vie leur a été ôtée par leurs bourreaux, des hommes possessifs, pervers ou manipulateurs qui se sont joués d'elles. Ils laissent des familles entières dans un deuil insupportable. Ils laissent des enfants orphelins qui ont parfois assisté au pire et dont la vie est brisée à jamais.

Nous sommes aussi des victimes collatérales totalement oubliées des pouvoirs publics et souvent isolées, nous nous sentons méprisées. Nous pensons aussi à toutes ces femmes aujourd'hui victimes de violences conjugales. Nous le savons : elles vivent dans la peur du passage à l'acte et ne sont ni entendues ni soutenues.

Aujourd'hui, nous prenons la parole et demandons au gouvernement d'être reçues lors du Grenelle des violences conjugales qui aura lieu en septembre. Nous proposons à cette occasion des mesures concrètes et rapides à mettre en place. Nous demandons l'inscription du terme "féminicide" dans le code pénal, en tant que crime machiste et systémique : ces femmes sont tuées parce qu'elles sont des femmes par des hommes qui pensent avoir un droit de vie ou de mort sur elles. Nous exigeons aussi la mise en place de sanctions pour les membres des forces de l'ordre qui manquent à leur devoir en ne prenant pas en compte la parole des femmes qui leur signalent des violences dans leur couple.

Une formation pour les policiers et les gendarmes : Nous proposons ensuite la création d'un module "violence conjugale et féminicide" lors de la formation initiale des policiers et des gendarmes, ainsi qu'une formation de rattrapage pour les membres des forces de l'ordre aujourd'hui en poste. Il faudrait également que la gendarmerie et la police échangent bien plus avec les associations sur ces questions. Nous proposons de réfléchir aussi à l'ouverture immédiate d'une procédure lorsqu'un témoin vient signaler qu'une femme subit des violences. Nous rappelons qu'il est extrêmement difficile pour ces femmes de se rendre dans un commissariat.

Nous souhaiterions voir la création d'au moins une unité médico-judiciaire dans tous les départements français afin d'accompagner et soutenir les victimes. Il nous apparaît indispensable de mettre en place une mesure d'éloignement du domicile, avec port du bracelet électronique obligatoire, pour les auteurs de violences conjugales, et ce dès la première condamnation.

Nous proposons donc la création de foyers destinés à ces hommes, où ils pourraient suivre des thérapies. Il faut aussi confisquer aux auteurs de violences conjugales leurs armes à feu ou armes blanches et faire des demandes de rapatriement immédiat des assassins qui quittent le territoire pour échapper à leur peine. En Espagne, des tribunaux spécifiquement dédiés aux violences conjugales ont été créés, pourquoi ne pas s'en inspirer ?

La création d'un statut de victimes : En ce qui concerne les enfants, plusieurs mesures, là encore, peuvent être appliquées : la déchéance de l'autorité parentale pour le conjoint assassin ; si les droits parentaux sont maintenus, les visites doivent être faites sous la surveillance d'une tierce personne ; relever les enfants majeurs de leur "obligation alimentaire" envers leur parent assassin.

Il est également nécessaire, outre les enfants, de mieux prendre en charge les proches et cela passe par plusieurs mesures : la reconnaissance du statut de victime pour les familles de victimes de féminicide, au même titre que les familles de victimes d'attentat terroriste, et la création d'un

service d'Etat dédié au soutien psychologique, à l'assistance juridique et administrative de ces familles.

Enfin, c'est la société toute entière qu'il faut mobiliser sur ce sujet. Nous souhaitons une grande médiatisation autour de ces questions afin de mieux sensibiliser le public. L'éducation nationale doit prendre sa part et œuvrer à mieux prévenir les violences chez les jeunes. Les médias ont aussi un rôle pédagogique à jouer, il est inadmissible que ces meurtres soient traités comme des faits divers et banalisés. Il reste tant de femmes à sauver et nous le savons mieux que quiconque : cela n'arrive pas qu'aux autres. »

Le collectif Féminicides se tient à disposition des familles de victimes et peut être contacté à cette adresse e-mail : feminicidesfrance@gmail.com

Les signataires : Mélanie Fabre, nièce de Yolande Azemar, tuée le 29 novembre 1998 ; Carine Adelina, nièce de Marie Ba, tuée le 15 novembre 2018 ; Emilie Jacob, sœur d'Hélène Bizeux, tuée le 5 août 2018 ; Sandrine Bouchait et Anthony Dalard, la famille de Ghylaine Bouchait, tuée le 24 septembre 2017 ; Céline, cousine de Julie Douib, tuée le 3 mars 2019 ; Lucia Bouchet, sœur de Sylvia Bouchet, tuée le 10 novembre 2018 ; Anne Tancre, fille de Françoise Coeugnet née Beugnet, tuée le 18 décembre 2016 ; Catherine Bargue, la mère de Marion Courty, retrouvée morte le 7 juin 2018 ; Christopher de Gaillande, frère de Christelle de Gaillande, tuée le 5 juillet 2019 ; Marine Dias, Delphine Jomat et Stéphanie Genois, la famille de Johanna Dias Gomes, tuée le 23 décembre 2018 ; Noujoud-Asia Ghemri, sœur de Dalila Ghemri, tuée le 6 avril 2019 ; Emilie Le Ray, fille de Gisèle Gicquel, tuée le 12 février 2017 ; Mélody Haughton et Coraline Bourret, les filles de Virgine Haughton, tuée le 15 juin 2017 ; Maud Garin, Fabienne et Laurent Facq, Isabelle Bernard, Amandine Arquillière, Sébastien Arquillière, Myriam Lira, Dorian Hinsinger et Maureen Jomard, la famille et les proches d'Evelyne Hinsinger, tuée le 1er avril 2015 ; Myriam Kabdani, sœur de Fouzia Kabdani, tuée avec ses trois enfants le 23 juin 2013 ; Annick Gauthier, Astrid Aublanc, Anne-Sophie Kahn et Céline Kahn, la famille et les proches d'Hélène Kahn, tuée le 22 mars 2017 ; Hauteclair Dessertine, amie de Hilal Karatas, tuée le 20 février 2019 ; Isabelle Ghilaci, sœur de Sylvie Labagnère, tuée le 25 octobre 2018 ; Françoise et Laurence Le Goff, filles de Josiane Le Goff, tuée le 11 décembre 1982 ; Anne-Sophie Weber et Emilie Mellerin, filles de Patricia Mellerin, tuée le 27 janvier 2019 ; Didier Maxel, neveu de Jeannine Mertz, tuée le 18 mars 2010 ; Emira Strasevic et Melissa Mujanovic, la famille d'Adelissa Mujanovic, tuée le 25 octobre 2018 ; Mélanie Lazzari Kruth, sœur de Johanna Lazzari, tuée le 28 juillet 2016 ; Marie-Joséphine Pastor, mère de Lisa Pastor, tuée le 16 décembre 2018 ; Manon Decombe, fille de Linda Ponsaa, tuée le 2 juillet 2018 ; Hélène de Ponsay, sœur de Marie-Alice Dibon, tuée le 22 avril 2019 ; Emmanuelle Claude, amie et mère de la filleule de Marie-Thérèse Roufosse, tuée le 15 juillet 2018 ; Aurélie Parvaud, la fille d'Annie Rouquette, tuée le 30 avril 2011 ; Sandra Roux Donato, nièce et filleule de Christiane Roux, tuée le 7 mai 1984 ; Lucie Schmitt, sœur de Laetitia Schmitt, tuée le 25 juin 2018 ; Isabelle Seva-Boismoreau, cousine de Stéphanie, tuée le 31 mars 2019 ; Cathy Thomas, sœur d'Isabelle Thomas, tuée avec ses parents le 4 août 2014 ; Jacquet Mylène, mère de Savannah Torrenti, tuée le 1er mai 2016 ; Giovanni Varlet, frère d'Aurelia Varlet, tuée le 14 août 2013 ; Aurore Zaba, fille de Laetitia Zaba, tuée le 17 novembre 2018.

10 - Violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail : monsieur le Président, c'est à vous d'agir ! - Appel collectif

Ce vendredi 21 juin l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a adopté la première norme internationale contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Il s'agit d'une victoire historique, arrachée par la mobilisation des femmes, du mouvement syndical international et des organisations féministes, qui va permettre aux travailleuses du monde entier de mieux lutter contre les violences sexistes et sexuelles. La convention et la recommandation adoptées sont ambitieuses et novatrices, exigeant des États la mise en place d'un cadre complet de politiques publiques pour mettre fin à ces violences.

Ces progrès majeurs ne pourront voir le jour que si cette convention est ratifiée. Interpellée par les syndicats et organisations féministes, la France a adopté une position volontariste lors de la négociation et a annoncé sa volonté de ratifier la convention. Cette ratification doit être l'occasion de changer la donne en France et de nous doter d'une législation de référence pour éradiquer les violences au travail et, à l'image du Canada, de l'Espagne, des Philippines, ou encore de la Nouvelle Zélande, créer des droits pour les victimes de violences conjugales.

Alors que la quasi-totalité des employeurs entreprises n'ont toujours aucun plan de prévention pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, il est urgent d'en faire un sujet obligatoire de

négociation à tous les niveaux sous peine de sanction pour les employeurs. L'ensemble des professionnel.le.s et des salarié.e.s doivent être formé.e.s et sensibilisé.e.s pour lutter contre ces violences.

En France, 70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur¹. Et pour cause, quand elles le font, 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. Dans la lignée de la convention adoptée à l'OIT, la France doit sécuriser l'emploi et la carrière des victimes de violences, que celles-ci aient un lien avec le travail ou non, en mettant en place plusieurs mesures : le droit à des aménagements d'horaires, de poste, des congés payés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, ainsi que l'accès à une prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais. Pour garantir le droit au travail et le maintien en poste des femmes victimes de violences conjugales, il convient d'interdire leur licenciement comme c'est le cas pour les femmes victimes de violences au travail.

Afin de mettre fin aux difficultés d'accès à la justice et aux plaintes classées sans suite, cette nouvelle convention OIT appelle à la formation de tou.te.s les magistrat.e.s sur les violences et le harcèlement fondés sur le genre, à l'aménagement de la charge de la preuve dans les procédures ne relevant pas du droit pénal et à des conseils et une assistance juridiques gratuite pour les victimes. Enfin, la convention OIT pointe la nécessité d'accorder une attention particulière aux facteurs de risques exposant à la violence, comme le travail isolé, de nuit, et aux personnes en situation de vulnérabilité. Nous pensons que sa transposition dans le droit français est l'occasion d'adopter des mesures spécifiques pour protéger notamment les personnes migrant.e.s, les personnes LGBTQI+ ainsi que les travailleur.euses précaires.

La France a aussi une responsabilité à l'étranger à travers l'activité de ses multinationales et de leurs fournisseurs et sous-traitants. Dans le cadre du devoir de vigilance, il est nécessaire d'imposer aux entreprises de lutter contre la survenance de telles violences dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

En France comme dans le reste du monde, les violences tuent, brisent et humilient les femmes, et sont au fondement des rapports de domination. L'adoption de cette convention offre l'opportunité d'y mettre fin en se dotant d'une législation et des moyens humains et financiers nécessaires. Au-delà des mots, la France doit désormais être au rendez-vous de l'action.

(1) Enquête sur le harcèlement sexuel au travail, réalisée par l'Ifop en 2014 pour le compte du défenseur des droits

Marylin Baldeck, directrice de l'AVFT ; Sophie Binet et Sabine Reynosa, CGT, représentantes des travailleu.se.r.s français.e dans la négociation OIT ; Caroline Dehaas, pour le collectif #NousToutes ; Luc de Ronne, président d'Action Aid - Peuples Solidaires ; Philippe Lévêque, directeur général de CARE France ; Ana Azaria, présidente de Femmes Egalité ; Fatima Benomar, cofondatrice des effronté-es ; Roland Biache, secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme (LDH) ; Sonia Bisch, Tou.te.s contre les violences obstétricales et gynécologiques ; Annick Coupe, secrétaire générale Attac ; Monique Dental, présidente-fondatrice Réseau féministe «Ruptures» ; Cécile Gondard Lalanne, porte-parole de l'Union syndicale solidaires ; Sara Khoury, présidente Act up Sud Ouest ; Séverine Lemière présidente du FIT, une femme un toit ; Nelly Martin, porte-parole Marche mondiale des femmes France ; Christiane Marty, fondation Copernic ; Florence Montreynaud, historienne ; Hélène Moreau, présidente de l'Union nationale lycéenne ; Françoise Picq, vice-présidente Association nationale des études féministes ; Suzy Rojtman, porte-parole Collectif national pour les droits des femmes ; Roselyne Rollier, présidente Maison des femmes Montreuil ; Sophie Tissier, fondatrice de Touche pas à mon intermittence.. ; Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

11 - Communiqué du Collectif de solidarité Paris 2024

2.024 personnes s'adressent au COJO Paris 2024 pour lui demander de manifester sa solidarité avec les Iraniennes et Saoudiennes : « En ce jour de commémoration de l'Olympisme, nous avons clôturé à 3h20 du matin, la pétition en faveur d'une application stricte de la Charte Olympique,

l'objectif symbolique de 2.024 signatures ayant été atteint : <https://www.change.org/p/petition-paris-2024-appliquez-la-charte-olympique>

Signée par plus de 100 associations féministes et laïques et par plus de 350 personnalités du monde de la littérature, des arts, des sciences et du sport en France et dans le monde, cette pétition s'adresse, sous forme de lettre ouverte, au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : « Nous demandons au Président du COJO Paris 2024 d'alerter le Président du CIO sur le caractère incompatible avec la Charte Olympique de l' apartheid sexuel dont sont victimes les Iraniennes et les Saoudiennes(...) Il est vital de saisir l'occasion des JOP 2024 pour réaffirmer auprès de la Génération 2024 et plus largement auprès de l'ensemble des sportifs, femmes et hommes, les règles et principes universels inscrits dans la Charte Olympique. Parmi ceux-ci, la règle de neutralité interdisant d'afficher toute affiliation politique ou religieuse, qui garantit la paix et le respect entre des jeunes venus du monde entier. »

12 - Communiqué : Le Haut Conseil à l'égalité souhaite se saisir de la question des féminicides
Le HCE s'alarme du nombre de féminicides depuis le début de cette année alors que le législateur a déjà renforcé la capacité d'évaluation de la dangerosité de l'agresseur et de protection des victimes. Il s'inquiète que ces dispositifs de protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants (ordonnance de protection, mesure d'accompagnement protégé, téléphone grave danger) soient si peu appliqués.

Le HCE se porte volontaire pour identifier les parcours et les éventuels manquements qui ont conduit au meurtre de 70 femmes depuis le début de l'année. Il souhaite être missionné officiellement, avec l'aide des services concernés, afin d'avoir accès aux données des services sociaux, de la police, de la gendarmerie et de la justice et d'identifier les parcours qui ont conduit à ces 70 féminicides : y a-t-il eu plainte, enquête, protection de la plaignante et de ses enfants le cas échéant, jugement ? Comment ont été mis en œuvre les dispositifs de protection déjà prévus par la loi ?

Plus largement, le HCE entend poursuivre ses propositions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles car la violence à l'encontre des filles et des femmes, quels qu'en soient la forme et le lieu (école et lieux de socialisation des enfants et adolescent.e.s, famille et couple, monde du travail, médias, espace public) résulte d'un système qui, depuis l'enfance, autorise la mainmise des hommes sur les femmes.

13 - Communiqué de la CLEF : Féminicide de Laura Mocanu

La CLEF a appris le décès tragique de Laura Mocanu, 30 ans, assassinée par son conjoint dans des conditions dramatiques, qui illustrent pleinement l'insupportable actualité sur les féminicides qui se multiplient. Laura se consacrait à la défense des populations Roms en France. Attristées et choquées, nos premières pensées sont pour sa famille et ses proches. Laura a marqué par son charisme, son énergie, son humilité et sa détermination. Laura était lumineuse, libre, dotée d'un grand sens de l'humour et d'une grande bonté.

Nous pouvons témoigner de son immense humanité et de son engagement sans faille pour le respect du droit de chacun à vivre dignement, à s'épanouir et à trouver sa voie dans son parcours de vie. Après un master en Roumanie en management des institutions publiques, elle est venue en France à l'Université de Lille où elle a validé un master 2 en solidarité internationale, action humanitaire et reconstruction. Elle a terminé par un master 2 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). À Lille, elle s'est engagée auprès des familles des bidonvilles, puis elle a co-fondé il y a 5 ans, l'association ACINA (Accueil, Coopération et Insertion pour les Nouveaux Arrivants) dont elle était co-directrice.

Elle avait décidé en mars dernier de donner un nouvel élan à sa vie personnelle et professionnelle, s'octroyant une pause de quelques mois dans sa carrière pour découvrir d'autres horizons.

Les funérailles auront lieu en Roumanie.

14 - Violences faites aux femmes : le burn-out militant - Laurence Cohen, sénatrice PCF du Val-de-Marne et vice-présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat - liberation.fr
Suite à une très forte mobilisation des féministes contre les féminicides qui se multiplient, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, annonçait, le 7 juillet, la tenue d'un Grenelle contre les violences faites aux femmes. Malheureusement, à aucun moment, il n'est question d'augmenter le budget alloué à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Pourtant, dans le même temps, deux structures d'aide et d'accompagnement aux victimes («Paye ta Shnek» et «Féministes contre le cyberharcèlement») dénonçaient, dans de longs messages sur les réseaux sociaux, ce qu'elles qualifient de «burn-out militant». Ces témoignages étaient suivis par des centaines d'autres de bénévoles et de militantes qui alertent sur leur épuisement, le manque de moyens et une forme de charge mentale exercée par l'Etat qui compte sur leur action sans leur apporter le soutien nécessaire. Il aura fallu attendre plus de 300 féminicides depuis le début du quinquennat pour enfin mettre ce sujet, censé être la grande cause nationale, au cœur du débat.

Précarité et violence sont liées: Grande cause et petit budget, c'est bien là que le bâton blesse ! Comment Marlène Schiappa compte-t-elle mettre sérieusement en œuvre le 5^e plan de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes ? Sans moyens conséquents, comment former tout·e·s les professionnel·le·s notamment dans la police et la justice à l'accueil et la prise en charge des violences ? Comment créer au moins 2 000 places en hébergement d'urgence, sans les ponctionner sur des places généralistes ?

Lorsque les associations et les élu·e·s insistent auprès de la secrétaire d'Etat, elle se justifie par le fait qu'elle a augmenté le budget du 3919, le numéro Violence Femmes Info... Mais de quoi parle-t-elle exactement ? Il s'agit en fait d'une augmentation de 120 000 euros qui ne permet toujours pas à la plateforme téléphonique de prendre en charge 100% des appels des femmes victimes de violences (80% selon le dernier projet de loi de finances). Les violences sexistes et sexuelles sont la cristallisation de toutes les autres formes de violences symboliques, professionnelles et sociales qui conduisent souvent des femmes à être en proie à des violences physiques. Le Haut Conseil à l'égalité (HCE) pointe d'ailleurs dans un rapport, en date du 29 mai 2017, le fait que précarité et violences s'alimentaient mutuellement. On peut connaître la précarité parce qu'on est victime de violences et dans le même temps, la précarité peut être un facteur de risque exposant à des violences multifactorielles.

Femmes plus exposées à la précarité : Cet été 2019, prétendument celui de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, n'est toujours pas celui de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, alors que 5 millions de femmes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, le gouvernement veut faire passer deux réformes qui ne pourront que pousser les femmes vers plus de précarité, celle de l'assurance chômage et celle des retraites.

La réforme de l'assurance chômage, parce qu'elle est significativement durcie pour faire 3,4 milliards d'euros d'économies pénalisant ainsi directement des milliers de demandeuses et demandeurs d'emploi. Désormais pour voir ses droits à l'allocation chômage ouverts, il faudra avoir travaillé au moins 6 mois sur les 24 derniers. L'allocation chômage sera calculée à partir du revenu mensuel moyen de cette période de 24 mois. Alors que tous les chiffres montrent bien que 82% du travail précaire et du temps partiel sont occupés par des femmes, je suis très inquiète de voir que cette réforme ne sera rien d'autre, pour ces milliers de femmes, qu'une allocation chômage partielle. Ainsi, ce sont 300 000 personnes, en grande majorité des femmes, qui perdront dès le 1er novembre prochain toute indemnisation.

La réforme des retraites, quant à elle, pénalise également les femmes à deux titres. D'abord parce qu'avant l'engagement de cette réforme, le compte professionnel pénibilité a été vidé de son contenu et ne permet aujourd'hui qu'à 25% des professionnel·le·s, exerçant des métiers pénibles, de cumuler des points sur leur Compte professionnel de prévention (C2P) alors que tous les chiffres laissent à penser que ce sont avant tout les femmes qui occupent majoritairement les emplois les plus pénibles. Ensuite, parce que cette réforme instaure le système de retraite à points qui met notamment fin au système qui prenait auparavant en compte les 25 meilleures années de carrière. Non seulement elle pousse ostensiblement à travailler toujours plus longtemps mais surtout ne donne pas droits à des points pour pénibilité. Ce sont encore les femmes qui se retrouvent les premières pénalisées dans l'architecture de cette réforme puisqu'elles sont les plus nombreuses à avoir des carrières en pointillé.

Moins de communication, plus d'action: Deux poids, deux mesures donc. D'un côté une vaste opération de communication, avec un budget autour de 79 millions d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles alors que le rapport du HCE sur le sujet préconise 506 millions. Il faut savoir que le gouvernement espagnol aura, à la fin de son quinquennat, investi un milliard d'euros pour les droits des femmes à raison de 200 millions, chaque année, avec une feuille de route précise et des objectifs tenus. C'est aussi le minimum que, militantes féministes, élu.e.s, ou responsables de structures, sommes nombreuses à défendre pour débarrasser la société des violences faites aux femmes. De l'autre côté, ce sont donc deux réformes qui imposent des restrictions budgétaires sur le dos retraité.e.s, des plus fragiles et vont accroître de fait les inégalités entre les femmes et les hommes.

Les militantes féministes, les responsables associatifs sont aujourd'hui épuisé·e·s physiquement et mentalement d'avoir à assumer le rôle de l'État en assurant elles-mêmes l'hébergement d'urgence lorsqu'il le faut, en réalisant le travail accompagnement, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences et en prenant en charge les femmes en proie à la grande exclusion, la pauvreté, le non-logement, les violences physiques, ou encore la prostitution. Ce ne peut être un rôle délégué à ces structures, sans moyens à la hauteur des défis soulevés, puisqu'il s'agit non seulement d'une mission de service public mais surtout de dignité humaine. Tant que l'Etat ne prendra pas le problème à la racine, c'est-à-dire ne mettra pas les moyens conséquents pour lutter contre toutes les formes de violences, professionnelles, sociales, médicales et sexuelles, non seulement les féminicides ne diminueront pas, mais les inégalités entre les femmes et les hommes continueront de se creuser sévèrement. D'ailleurs, si on s'en tient à un bilan purement comptable, comme le gouvernement se plaît à le faire pour réduire les dépenses publiques, c'est un très mauvais calcul puisque Les violences faites aux femmes coûteraient, chaque année, plus de 3 milliards d'euros à l'Etat, chiffre qui ne cesse d'augmenter depuis 2004.

J'appelle Marlène Schiappa, comme l'ensemble du gouvernement, à prendre la mesure de la gravité de la situation, à débloquer sans plus attendre les moyens nécessaires pour venir à bout de ce fléau que sont les violences faites aux femmes. En France, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif riche en ce domaine, des professionnel·le·s qui connaissent bien la problématique, des militantes et des militants féministes qui ont des propositions, une loi cadre co-élaborée avec le Collectif National pour les droits des femmes (CNDF), déposée à l'Assemblée nationale et au Sénat par nos deux groupes parlementaires. Le temps est plus que venu de passer à l'action si on veut éviter que des femmes continuent de mourir sous les coups du patriarcat. Il n'y a pas une minute à perdre !

15 - La Maison des Femmes de Montreuil s'alarme : stop aux illusions !

Nous prenons aujourd'hui une décision grave. Nous fermons, pour la première fois, l'accueil au public en juillet pour dénoncer. Nous dénonçons cette réalité de terrain la perspective suicidaire d'une société en total déni, l'opportunisme des un.es et des autres, les effets d'annonces et la privation

de droits humains fondamentaux ! La seule notion « d'accès aux droits des femmes » est une énorme arnaque et le fake de cette revendication cache le pouvoir systémique et structurel des patriarchats... Si l'argent n'a pas d'odeur, il a mondialement la couleur du sang des femmes, des petites filles, des jeunes et des vieilles.

La petite équipe que nous sommes, de professionnelles, féministes engagées, pionnières sur tant de sujets, et bien évidemment souvent gênantes mais utilisées, est pourtant sans cesse sollicitée par vous toutes et tous, vos sœurs, vos mères, vos frères, les voisin.es, élue·es, vos instituts, médecins, sages-femmes, par la presse, la justice, la médecine, les scolaires, chercheur·es et autres demandeur·es pour qui la porte de la MdF TC est la première qu'ils/elles poussent, mais aussi trop souvent... la dernière !

Mais d'année en année, si nous perdons des moyens, cautions et force de frappe, c'est parce que vous êtes + de 82 % à nous adresser les femmes victimes de violences, face visible de la violence des hommes, des sociétés patriarcales, ancestrales et universelles. Merci à votre solidarité avec les femmes que quelques un·es accompagnent, mais que deviennent les autres ? Lorsque ce sont les professionnels.les, les services et les autorités en charge du sujet qui nous orientent les femmes et jeun's, en fermant vite leur porte derrière elles, cela devient grave !

Alors que c'est nous, qui ne sommes ni travailleuses sociales, ni élue·es, ni observatoires de tout genre, qui devrions orienter les femmes en grande souffrance, aux parcours douloureux, handicapant et de plus en plus difficiles à accompagner devant le nombre croissant de dysfonctionnements.

Pourquoi ? Parce que le niveau d'immobilisme de l'Etat, des autorités et des relais «pros» que sont la plupart des rouages des politiques publiques, nombres de collectivités et institutions sont autant de violences traduisant la volonté criante de ne rien faire ! « Débrouillez-vous, Bravo les filles, Vous êtes courageuses, Activer vos réseaux féministes, c'est plus efficace, Multiplier vos compétences et taisez-vous, ... Il n'y a pas de moyens dédiés..., etc, etc... » ; Les rengaines sont assassines et prouvent le niveau d'amateurisme et de désinvolture sur le sujet.

Toutes les filles et femmes subissent dans leur vie, leur histoire, leur quotidien des violences incroyables, mais 100 % ne sont pas protégées dans les faits, réellement et durablement.

Chut, il est demandé de ne pas poser les questions de fond, celles qui fâchent : le travail gratuit des femmes, leurs dépendances économiques, culturelles, sexuelles, intellectuelles, leur santé, etc... Leur choix, émancipation et autonomie sont-ils vraiment souhaités et souhaitables ?

STOP à la montée des morales, des valeurs patriarcales et libérales. STOP aux Marches silencieuses à chaque féminicide, STOP à la désinformation et aux mensonges ! STOP aux pratiques « mafieuses » de rétention de savoirs et de moyens,

STOP à la mise en concurrence des associations qui sont aujourd'hui les seules à prendre réellement en charge les sujets des violences faites aux filles et femmes et à se professionnaliser dans l'urgence, sans moyens,

STOP aux discours Egalité, angéliques et opportunistes, sans étape d'émancipation des femmes, sans Culture d'égalité et sans conscientisation des populations !

16 - Quels outils existent pour lutter contre les féminicides ? - Carine Janin - ouest-France.fr
70. (81 au moment de la clôture de ce Courrier). C'est le nombre de femmes décédées sous les coups de leur compagnon depuis le début de l'année, selon le décompte réalisé par la page Facebook Féminicides par compagnons ou ex. En 2016, le gouvernement avait dénombré 123 victimes. Et 130 en 2017. Des chiffres qui ne bougent pas. Les mouvements féministes se mobilisent, chacune à leur manière, contre ces morts violentes.

Le 30 mai dernier, des Femen, la poitrine nue, recouverte des prénoms de femmes abattues par leur ex-compagnon, ont investi la cour du Palais-Royal à Paris : « Aux femmes assassinées, la patrie

indifférente », ont-elles scandé après des minutes de silence. Dimanche prochain, un autre collectif organise une mobilisation à Paris baptisé « Protégez-les ». Pour lutter contre les féminicides, certains outils s'avèrent insuffisants, ou insuffisamment utilisés. Tour d'horizon non exhaustif.

Le bracelet électronique : La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a annoncé ce lundi 1er juillet vouloir « généraliser » le bracelet électronique. Baptisé Depar, pour « Dispositif électronique de protection anti-rapprochement », il permet aux femmes et aux forces de l'ordre d'être prévenus, via un boîtier, de la présence de l'ex-conjoint dans un périmètre prédéfini. Il a fait ses preuves dans plusieurs pays européens, dont l'Espagne. Dans ce pays de 46 millions d'habitants, 47 morts ont été recensées en 2018, trente de moins que dix ans plus tôt.

Pourquoi pas en France ? Discuté dès 2010, le dispositif a été inscrit dans une loi de février 2017, mais jamais testé. Et il ne concerne, pour l'heure, que les hommes déjà condamnés. L'idée d'une mesure contraignant la liberté, prise avant une condamnation pénale, (en « pré-sentenciel » dans le jargon judiciaire) généreraient jusque-là des réticences. Lundi, Nicole Belloubet a assuré qu'elle allait « modifier la loi ». Le nouveau dispositif pourra être préconisé « après mais aussi avant une condamnation pénale, y compris dans le cadre d'enquêtes préliminaires ou de flagrance » par un juge des libertés, explique-t-on au ministère de la Justice. En parallèle, sera créé un délit de « refus de se soumettre au port du dispositif ».

L'ordonnance de protection : Le 9 mai, la ministre de la Justice avait adressé une circulaire aux parquets dans le but d'améliorer « le traitement des violences conjugales ». Elle plaideait notamment pour un « recours accru à l'ordonnance de protection », encore peu utilisé par les juges aux affaires familiales.

Et pourtant : cette ordonnance, qui date de la loi de 2010, permet de saisir un juge sans avoir porté plainte et d'obtenir des mesures de protection provisoires mais immédiates : la jouissance du domicile conjugal, l'éloignement d'un conjoint, la dissimulation d'une adresse etc. « Le bracelet électronique pourrait aussi être utilisé dans ce cadre-là », dit Françoise Brié, directrice générale de la Fédération nationale Solidarité femmes (67 associations).

Le téléphone grave danger (TGD) : Lancé il y a dix ans, et généralisé en 2014, le TGD avait été remis, fin 2018, à près de 800 victimes, sur décision du parquet. Il s'agit d'un portable qui permet à la femme d'activer une touche directement reliée à une société de téléassistance, si son ex-conjoint est en vue. La police est alors immédiatement alertée. « Il faudrait aussi l'élargir », dit François Brié.

Une meilleure prise en charge des victimes : Les femmes sont-elles bien entendues quand elles se sentent en danger ? « Ces morts auraient pu être évitées si ces femmes avaient été crues, prises au sérieux, protégées », a dit lundi la sénatrice socialiste, Laurence Rossignol, ancienne ministre. C'est aussi ce que disent les associations. « Il faut davantage de référents spécialisés dans les commissariats, les gendarmeries », dit Françoise Brié. Les plaintes sont prises isolément, par des personnes différentes. « Le danger ne peut donc pas être évalué dans sa globalité ».

Lundi, le Haut conseil à l'égalité (HCE) s'est « porté volontaire » pour « identifier les parcours et les éventuels manquements qui ont conduit au meurtre de 70 femmes depuis le début de l'année ».

17 - Féminicides : après la mobilisation à Paris, Marlène Schiappa promet un « Grenelle des violences conjugales » - Venantia Petillault - lemonde.fr avec AFP

Le gouvernement lancera en septembre à Matignon un « Grenelle des violences conjugales » afin d'enrayer le phénomène des féminicides, annonce Marlène Schiappa dans un entretien au *Journal du dimanche* (JDD) du 7 juillet. « Nous lançons autour du Grenelle une mobilisation nationale avec une grande consultation citoyenne et une campagne pour interpeller toute la société », ajoute la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui précise que « Brigitte Macron s'engagera » personnellement dans ce dossier.

Le président Emmanuel Macron a lui-même reconnu samedi soir que la République n'avait « pas su (...) protéger » les victimes de meurtres commis par des conjoints ou anciens compagnons, dans un message sur Facebook égrenant les prénoms d'une cinquantaine de femmes. « La violence qui vous a coûté la vie nous écoeurera, nous révolte », affirme-t-il.

Sur BFM-TV, Nicole Belloubet, la ministre de la justice, a estimé dimanche que l'Etat ne faisait « pas assez et surtout pas assez vite » face au phénomène des féminicides et a annoncé une mission d'inspection pour revenir sur les éventuelles défaillances dans les dossiers « classés des années 2015, 2016, 2017 pour voir là où nous aurions dû mieux faire », a-t-elle ajouté.

Le « Grenelle contre les violences conjugales », qui sera introduit par Edouard Philippe « et réunira les ministres concernés, acteurs de terrain, services publics, associations, familles de victimes », s'ouvrira le 3 septembre, « le 3/9/19, en écho au numéro 3919 », la ligne téléphonique consacrée aux femmes victimes de violences, relève Marlène Schiappa.

Dans son interview au *JDD*, la secrétaire d'Etat annonce qu'elle s'adressera jeudi « à l'ensemble des préfets de France pour les mobiliser ». « Dès la semaine prochaine, je recevrai de nouveau toutes les associations financées par l'Etat pour avancer. Ce processus se conclura le 25 novembre, pour la Journée contre les violences envers les femmes », précise-t-elle. A cette date, en 2017, Emmanuel Macron avait érigé l'égalité femmes-hommes en « grande cause du quinquennat ».

Depuis, « le gouvernement agit sans relâche », assure Marlène Schiappa face aux critiques, citant le lancement d'une plate-forme de signalement, le « recrutement de 73 psychologues dans les commissariats », l'augmentation des moyens du 3919 « pour donner un objectif de réponse à 100 % » des appels. « Et l'inspection générale de la justice a été saisie le 21 juin » pour enquêter sur d'éventuels dysfonctionnements, rappelle-t-elle.

Le Grenelle doit permettre de « construire des mesures encore plus efficaces, au plus près du terrain ». Pour autant, « il ne suffit pas de signer un chèque pour qu'il n'y ait plus de féminicides », prévient la secrétaire d'Etat. Elle prend l'exemple des « téléphones grave danger », remis pour six mois aux femmes menacées : « 880 sont financés par l'Etat, seuls 302 sont actifs ! Les autres dorment dans un placard quelque part, faute de décision de justice. »

74 femmes assassinées depuis le début de l'année : L'annonce intervient après une semaine de mobilisation sur le sujet. Jeudi 4 juillet, un collectif féministe a publié dans *Le Monde* une tribune exhortant Emmanuel Macron à prendre « cinq mesures immédiates » pour mieux protéger ces femmes. Puis, samedi, un rassemblement parisien est venu appuyer cette demande. Deux mille personnes selon les organisateurs, 1 200 d'après la police, ont exigé des mesures immédiates contre les féminicides, à l'initiative des collectifs *Osez le Féminisme*, *Nous Toutes* ou encore la Fondation pour les femmes.

Devant la foule réunie place de la République, la militante féministe Caroline De Haas, membre du collectif *Nous Toutes*, rappelle ces mesures d'urgence : prise et traitement systématique des plaintes, augmentation d'ordonnances de protection délivrées dans chaque département (1 300 par an actuellement contre plus de 20 000 en Espagne), ouverture de 200 places d'hébergement supplémentaires et généralisation du bracelet électronique anti-rapprochement.

« Je vous demande 74 secondes de bruit », lance, de son côté, la comédienne Muriel Robin à la foule. Plus d'une minute de cri, de colère et d'indignation pour rendre hommage aux 74 femmes, recensées depuis le début de l'année, assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes somme, elle aussi, d'agir face à ce massacre : « Les femmes sont en danger, c'est une évidence. Quand on creuse chaque dossier, on se rend compte que de nombreuses plaintes ne sont pas prises en compte. Nous demandons aux ministres et aux syndicats un Grenelle des violences faites aux femmes. Il faut une prise de parole forte du gouvernement. Sortons de ce massacre silencieux. »

« Couilloocratie » et « terrorisme patriarcal » : Dans l'assemblée, des femmes en colère portent des couronnes de fleurs, lèvent le poing et brandissent des banderoles aux formules percutantes : « Couilloocratie », « le féminisme ne tue personne, le machisme tue tous les deux jours » ou encore « les féminicides, c'est plus d'un Bataclan par an ». « Les chiffres sont là : il y a plus de femmes battues qui meurent sous les coups de leurs conjoints ou ex que de victimes du terrorisme », lance Cécile Loliveret, ancienne femme battue et ancienne proche de Julie Douib, victime en mars d'un féminicide. La jeune femme avait porté plainte six fois avant d'être assassinée.

Elles hurlent. Les hommes aussi. Noël Agossa, porte-parole du collectif « Plus jamais ça » a rejoint la cause depuis le meurtre de sa nièce. Il exhorte à son tour le gouvernement à protéger les femmes : « Les dysfonctionnements sont multiples. A toutes les étapes du parcours, on apprend qu'elles auraient pu être sauvées. "Protégez-les", ce n'est pas seulement un slogan. C'est un mot d'ordre. Les lois existent, mais qui les applique ? Combien faudra-t-il de meurtres, d'orphelins et de marches blanches pour enfin prendre conscience de la gravité des problèmes ? Je demande solennellement au président Emmanuel Macron qu'il soit le premier homme politique français à mettre fin à ce massacre. »

Selon le ministère de l'intérieur, 130 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint en France en 2017, contre 123 en 2016.

18 - La visibilité des lesbiennes lors de la Coupe du monde a un impact bien au-delà du terrain - slate.fr

Trois titres mondiaux, une coach et cinq joueuses out : l'équipe nationale féminine des États-Unis qui affrontera ce dimanche celle des Pays-Bas lors de la finale est à l'image d'une Coupe du monde de football exceptionnellement flamboyante. Sur vingt-quatre équipes, le site Outsport a recensé quarante professionnelles ouvertement LGBT+ (trente-huit joueuses, la coach Jillian Ellis et l'entraîneuse de l'équipe suédoise Pia Sundhage).

Visibilité en hausse : C'est deux fois plus qu'en 2015. Cette visibilité croissante est un signe que le sport devient de plus en plus inclusif. Pour Cheryl Cooky, professeure à l'université Purdue (Indiana) travaillant sur le genre et la sexualité, « cela signifie en partie que cette nouvelle génération de jeunes femmes qui entrent dans le sport, qui ont grandi dans un contexte culturel différent en étant ouvertement out, queer, non-conformes aux normes de genre - quelle que soit leur identité - ne sont pas autant stigmatisées qu'elles auraient pu l'être dans le passé ».

Par comparaison, dans le milieu du football masculin, le coming out reste encore largement tabou. Il n'y a actuellement que trois joueurs professionnels actifs ouvertement gais dans le monde (Collin Martin aux États-Unis, Anton Hysen en Suède et Andy Brennan en Australie), et visiblement aucun sur le terrain de la dernière Coupe du monde masculine. Matt Hatzke, un ancien joueur des Earthquakes de San Jose qui avait fait son coming out en 2015, quelques années après avoir pris sa retraite, estime que de nombreux joueurs restent encore comme lui au placard tant qu'ils sont sur le terrain : « Évidemment, s'il y a quarante femmes qui s'identifient comme lesbiennes, je peux garantir qu'il y a de bonnes chances qu'il y en ait au moins autant du côté des hommes », a-t-il déclaré à NBC News.

Besoin d'inclusivité : La liste des athlètes ouvertement LGBT+ s'allonge au fil des ans, ouvrant la voie à des discours plus inclusifs : en mai 2019, le supplément hebdomadaire de L'Équipe publiait en une le baiser de deux joueurs de water polo gais, recevant un OUT d'or pour l'occasion, tandis que Griezmann apparaissait en une de Têtu, prenant position contre l'homophobie.

Malgré tout, les identités queer restent à l'étroit dans le sport. Selon un rapport de Human Rights Watch sur les athlètes américain·es, seulement 24 % des jeunes LGBT+ pratiquent une activité sportive à l'école, quand la moyenne nationale est à 68 %. L'homophobie affichée ou latente dans le

sport constitue encore un obstacle majeur pour les jeunes, autant au niveau amateur que professionnel.

Si une joueuse comme Megan Rapinoe, vedette du terrain de foot et de la défense des droits civils est devenue une icône, ce type de modèle est encore trop souvent absent de la vie quotidienne. Selon Sarah Kogod, membre du projet You Can Play, qui œuvre à l'inclusion des personnes LGBT+ dans le sport, «il y a une différence entre un modèle et quelqu'un qui vous apporte de la visibilité»: en tant que stars, les stars restent, précisément, inaccessibles, et le relais est rarement pris par des professeur·es ou des entraîneur·ses auprès des jeunes.

On met encore trop l'accent sur la discrimination, et pas assez sur la nécessité de mettre en place des politiques sur l'inclusivité dès le secondaire, estime-t-elle. «La discrimination n'est pas la chose la plus préjudiciable ; c'est le manque de véritable inclusion qui fait que quelqu'un ne se sent pas le bienvenu pour être authentique».

Après sa victoire à 2-1 contre la France lors des quarts de finale, Megan Rapinoe lançait fièrement un «*go gays*», ajoutant : «on ne peut pas gagner de grande compétition sans gays dans son équipe - ce n'est jamais arrivé auparavant, jamais».

19 - Courrier de la CIAMS - Coalition Internationale pour l'abolition de la Maternité de Substitution - à la production de « Plus belle la vie »

Mesdames, messieurs, Nous apprécions la série télévisée « Plus belle la vie », diffusée sur FR3 pour sa capacité à présenter les questions sociales auxquelles notre société est confrontée avec nuance, perspicacité, hauteur de vue et une fine connaissance des sujets.

Nous apprenons que vous allez prochainement traiter de la question de la GPA (maternité de substitution) avec le personnage de Céline. Les indiscretions sur les épisodes à venir nous inquiètent et nous font craindre une présentation partisane de la question.

« Dans cet épisode 3847 de Plus Belle La Vie, Céline qui a été démasquée par Vincent va lui confier le secret de sa fausse grossesse. En effet, Céline porte un faux ventre pour faire croire qu'elle est enceinte car elle a eu recours à la GPA (gestation pour autrui) et cela est interdit en France. Elle a fait appel à une mère porteuse qui porte l'enfant issu des ovocytes de Céline et du sperme d'un donneur anonyme. »

Nous attirons votre attention sur le fait que si la GPA (maternité de substitution) est interdite en France comme dans bon nombre de pays européens, le recours à la GPA transnationale met en échec toutes les législations nationales qui ont été mises en place pour protéger les femmes de cette pratique qui porte atteinte à la dignité des femmes et des enfants. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures. Si la GPA porte atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne, elle porte atteinte à la dignité de toutes les personnes qui sont amenées à la pratiquer, ailleurs dans le monde.

Loin de n'être qu'un geste individuel, cette pratique sociale est mise en œuvre par des entreprises de reproduction humaine, dans un système organisé de production, incluant des laboratoires, médecins, avocats, agences etc. Ce système a besoin de femmes en tant que moyens de production de sorte que la grossesse et l'accouchement deviennent des processus fonctionnels dotés d'une valeur d'usage et d'une valeur marchande et s'inscrivent dans le cadre de la globalisation des marchés du corps humain.

Là où aucune loi ne le protège, le corps des femmes est requis comme ressource pour l'industrie et les marchés de la reproduction. Certaines femmes consentent à s'engager dans un contrat qui aliène leur santé, leur vie et leur personne, sous des pressions multiples : rapports de domination familiaux, sexistes, économiques, géopolitiques.

Enfin, la maternité de substitution fait de l'enfant un produit avec valeur d'échange, de sorte que la distinction entre la personne et la chose s'en trouve annulée. Le respect du corps humain et l'égalité entre les femmes et les hommes doivent prévaloir sur les intérêts particuliers.

Notre organisation, la Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution rassemble des forces féministes et en faveur des droits humains pour informer sur la réalité de cette pratique : un système d'exploitation et d'instrumentalisation du corps des femmes et des enfants. Cette réalité est bien loin de la vision idyllique qui en est présentée à partir de cas individuels enjolivés.

Nous espérons que vous saurez, comme pour toutes les questions que vous avez abordées jusqu'à présent, traiter cette question avec justesse, sans verser dans la promotion bien-pensante de ce système d'exploitation mondialisé qui se développe sous forme de tourisme reproductif.

Nous vous prions d'agrérer, mesdames et messieurs, nos salutations les meilleures.

20 - Une « Journée de l'homme » contre l'égalité ! - Osez le féminisme !

Le département du Bas-Rhin a décidé de lancer une «Journée de l'homme» le 19 novembre prochain sous l'impulsion d'Alfonsa Alfano, conseillère départementale déléguée en charge des inégalités femmes-hommes. Osez le Féminisme ! s'oppose à cette validation par les pouvoirs publics des théories masculinistes rétrogrades, obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les inégalités que subissent quotidiennement les femmes et les filles sont structurelles, elles sont les conséquences d'un système millénaire de hiérarchisation entre les hommes et les femmes. C'est bien en élevant le niveau de droits et de libertés des femmes à hauteur de ceux des hommes que nous parviendrons à l'égalité.

Voici un rappel chiffré des inégalités femmes-hommes en France :

- Les femmes sont toujours exclues des têtes d'exécutifs locaux : seulement 16 % de femmes maires et 7,5 % à la tête de structures intercommunales ;
- Les hommes touchent en moyenne un salaire supérieur de 34,6 % à celui des femmes tout emploi et temps de travail confondu ;
- Dans l'espace public, seules 2 % des rues portent un nom de femme, tandis que 25% des femmes de 18 à 29 ressentent de la peur lorsqu'elles sont dans la rue et que 40% ont renoncé à fréquenter certains lieux publics après avoir été victimes de sexe ;
- 86 % des françaises déclarent avoir subi au cours de leur vie au moins une forme d'agression sexuelle dans la rue ;
- En 2016, au cours des 12 mois précédents, 553 000 femmes ont été victimes d'agressions sexuelles ;
- En 2017, 94 000 femmes majeures déclaraient avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol durant l'année écoulée ;
- Environ 1 victime sur 10 porte plainte, et seule 1 plainte sur 10 aboutira à une condamnation. Ainsi, seul 1% des violeurs sont condamnés ;
- 99 % des personnes condamnées pour violences sexuelles sont des hommes ;
- 85% des personnes prostituées sont des femmes, 93% sont étrangères.

Or, Madame la conseillère départementale affirme que « les inégalités sont présentes des deux côtés [...] les hommes sont aussi battus, les pères sont négligés, notamment lors des affaires de divorces, beaucoup sont privés de leurs enfants ou de leurs droits ».

Doit-on rappeler que si les femmes ont majoritairement la garde des enfants, c'est parce que nombre de pères ne la réclament pas ? En effet, dans 80 % des cas, la résidence des enfants fait l'objet d'un consensus entre les parents, qui souhaitent une résidence chez la mère pour 71 % des enfants, la résidence alternée est sollicitée pour 19 % d'entre eux, la résidence chez le père pour 10 %. De plus, en 2015, 34,9 % des familles monoparentales disposaient de revenus inférieurs au seuil de pauvreté et près de 40 % des pensions alimentaires restent impayées.

Doit-on également rappeler que depuis le 1er Janvier 2019, 73 femmes ont été tuées par leur (ex)compagnon, soit une femme tous les 2 jours et demi ? En 2017, 130 femmes ont été victimes de féminicides. La même année, 21 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire intime, 69 % des hommes tués par leur conjointe étaient auteurs de violences conjugales.

Cette réalité est connue de longue date, mais nous devons encore et toujours la répéter auprès de celles et ceux qui ont pourtant la charge de la faire évoluer. Symétriser les violences massives, structurelles et chiffrées que subissent les femmes et les filles, avec des vécus personnels, non représentatifs d'un système d'oppression, ne sert qu'à freiner le combat pour l'égalité ainsi qu'à tourner en ridicule les revendications pour les droits des femmes et des filles. En attendant, les violences masculines sociétales, économiques, physiques et sexuelles contre elles continuent.

Une «Journée de l'homme», idée fréquemment réclamée par les masculinistes qui ne sont intéressés que par le maintien de leurs priviléges, n'a rien d'égalitaire. Au contraire, une telle provocation ne viserait qu'à refuser, une fois encore, de visibiliser celles qui sont les victimes des violences systémiques des hommes : les filles et les femmes.

Osez le Féminisme ! demande le retrait de ce projet qui témoigne, au mieux, d'une méconnaissance des enjeux de l'égalité femmes-hommes et appelle le Département du Bas-Rhin à mener une politique d'égalité volontariste, notamment en soutenant les associations de terrain.

N'oublions pas que fin 2016, suite au désengagement financier du Département du Bas-Rhin un centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences avait été contraint de fermer ses portes.

21 - Cyberharcelée pour... une action contre le sexisme dans le cyclisme - Fatima Benomar

Ce Mardi 23 juillet 2019, je suis allée soutenir la pétition lancée par des féministes allemandes devant le siège d'Amaury Sport Organisation (ASO), organisateur du Tour de France. Son objet avait été également porté par le Conseil de Paris en 2018, dont les élus avaient voté pour remplacer les hôtesses par « de jeunes championnes s'étant récemment distinguées dans leur sport ». La même année, The Times révélait qu'ASO « envisageait très sérieusement » de faire disparaître les hôtesses des podiums récompensant les leaders à la fin de chaque étape.

Compte-rendu de l'action sur tweeter : Suite à mon thread, je subis sans interruption un énorme raid de cyberharcèlement raciste et sexiste, à savoir un flot ininterrompu de tweets haineux dont vous pouvez voir quelques captures d'écrans ici. Ma page Wikipedia a été modifiée pour me donner le statut de "péripatéticienne" entre autres. Mon compte Twitter a subi une avalanche de tentatives de piratage. Les harceleurs ont aussi exhumer une photo de moi qui date de... 13 ans ! À l'époque, en 2006, bien avant ma conscientisation féministe, j'avais 22 ans, j'étais allée en boîte de nuit, et le streap-teaseur m'avait choisi ce soir-là dans la foule pour son show.

Je m'apprête à envoyer toutes ces captures d'écran au Parquet de Paris, et j'ai porté plainte au commissariat de police de mon arrondissement pour injures publiques à caractère raciste et sexiste.

Pour finir, et c'est à elles seules que j'adresse ce message, je voudrais m'excuser auprès de toutes les hôtesses si j'ai eu l'air de les stigmatiser. Je me réjouis au contraire que cette campagne contribue à leur donner la parole et à jeter la lumière sur beaucoup d'incidents violents qu'elles subissent, dont des agressions sexuelles dont certaines ont témoigné, et je souhaite qu'elles puissent continuer à partager leurs ressentis, bien au delà de la revendication de cette pétition, qu'elles la partagent ou pas, que ce soit pour améliorer tout simplement leur condition ou pour remettre en cause ce statut d'hôtesse et ce qu'il peut entraîner comme exposition à la maltraitance et aux stéréotypes.

22 - Les femmes, premières victimes de la réforme des retraites - Amandine Cailhol - liberation.fr

La refonte des conditions d'accès et des règles d'indemnisation en préparation va réduire les droits de plusieurs milliers de chômeurs. Les travailleuses, et notamment les plus précaires, abonnées au CDD et au smic, seront en première ligne.

L'hécatombe pourrait être encore plus forte que prévu. Et les femmes risquent d'en être les premières victimes. Selon une note de l'Unedic, dévoilée dans la presse début juillet, la réforme de l'assurance chômage présentée mi- juin par le gouvernement pourrait entraîner une baisse des allocations pour 1,2 million de personnes et un retard, voire une suppression pure des droits, pour 500 000 chômeurs - des chiffres contestés par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. En cause, le durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage et de renouvellement des droits annoncé par l'exécutif, ainsi que la refonte des règles de calcul de l'allocation. Pour être indemnisé, il faudra désormais avoir travaillé au moins six mois au cours des vingt-quatre derniers mois, contre quatre mois sur vingt-huit aujourd'hui. L'indemnisation, elle, sera calculée à partir du revenu moyen mensuel, et non pas en se basant sur les seuls jours travaillés, comme jusqu'alors. Un changement qui touchera prioritairement les travailleurs précaires - et notamment les travailleuses - en emploi discontinu.

Si la réforme est présentée par l'exécutif comme un outil de lutte contre la précarité et la multiplication des CDD, elle va, selon ses détracteurs, accroître au contraire la précarisation des moins nantis. «C'est une réforme inique tournée contre les précaires», pointe la CGT. Et notamment «contre les femmes». Parmi elles, «les femmes isolées ne pouvant cumuler des heures de travail équivalentes à un temps plein» feront partie des «grands perdants de cette réforme», abonde la Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (Coraace). Une double peine pour toutes celles qui sont déjà en première ligne de la précarité.

Sous-emploi: À première vue, à l'heure actuelle, la situation des femmes au chômage - qui représentent 51 % des allocataires de Pôle Emploi - est comparable à celle des hommes. En 2018, le taux de chômage des femmes (9,1 %) n'était ainsi que très légèrement supérieur à celui des hommes (9 %), selon l'Insee. Mais l'écart se creuse lorsqu'on regarde plus en détail les conditions de chômage. Selon Pôle Emploi, 48,7 % des demandeurs d'emploi inscrits fin 2018 en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, étaient des femmes. En revanche, elles étaient beaucoup plus nombreuses (56 %) que les hommes à cumuler leur chômage avec une activité réduite, c'est-à-dire à être répertoriées dans les catégories B et C de Pôle Emploi... justement dans le viseur de la réforme du gouvernement.

S'ajoutent à cela d'autres caractéristiques «qui n'apparaissent pas toujours de manière évidente au simple examen des statistiques du nombre de demandeurs d'emploi», estime un rapport parlementaire sur la «séniorité des femmes», présenté en juin 2019 par les députées Marie-Noëlle Battistel (PS) et Sophie Panonacle (LREM). Et de pointer, notamment, le sous-emploi. «Les femmes, surreprésentées dans l'emploi à temps partiel, ont subi des réductions de la durée du travail et de la rémunération», notent les deux élues. Selon l'Insee, en 2018, près d'une femme sur trois travaillant était à temps partiel (29,3%), contre seulement 8,4 % des hommes. «Or, ce chômage à temps partiel n'apparaît pas dans les statistiques», poursuit le rapport. Les femmes sont aussi plus nombreuses à sortir des radars de Pôle Emploi sans avoir retrouvé du travail. Selon le même rapport, la part des abandons de recherche d'emploi au cours des dix-huit mois suivant l'inscription (sans reprise d'emploi), est 1,6 fois plus élevée pour les femmes (5 % des inscrites en décembre 2014) que pour les hommes (3 %).

«Cumul de petits boulots» : Quand elles travaillent, les femmes sont par ailleurs les premières concernées par les bas salaires : elles représentent 62,4 % de l'ensemble des salariés payés au smic. Elles occupent aussi plus souvent que les hommes des emplois en CDD - 12,6 % contre 8,4 %,

selon l'Insee, même si l'écart se réduit si l'on prend en compte l'intérim, où les hommes sont plus nombreux. «Les femmes sont majoritaires dans de nombreux secteurs marqués par le cumul de petits boulots, comme la garde d'enfants, le nettoyage, ou encore l'aide à domicile», pointe la sociologue Odile Merckling. Conséquence, en partie, de toutes ces différences, en moyenne, les femmes gagnent 9 % de moins que les hommes à travail égal. Ce pourcentage monte à 27 % tous postes confondus. Une inégalité qui pèse, de fait, sur le niveau des indemnités chômage auxquelles elles peuvent prétendre : en moyenne, les allocations des femmes sont près de 20 % plus faibles que celles des hommes. Là où ces derniers perçoivent en moyenne 1314 euros brut mensuels, les femmes doivent se contenter de 1 068 euros. L'écart passe même à 31 % pour les 60 ans et plus. Et ces montants devraient encore baisser avec la réforme.

Seule bonne nouvelle, saluée par les syndicats : le gouvernement a renoncé à modifier les règles d'indemnisation des assistantes maternelles. Mais, dans l'ensemble, l'évolution est «inquiétante» pour la sénatrice PS et ancienne ministre des familles et des droits des femmes, Laurence Rossignol, qui alerte sur les «conséquences sur les revenus des femmes» de la réforme. Et d'ajouter : «Depuis deux ans, le gouvernement nous raconte qu'il fait des femmes une grande cause nationale. [...] L'analyse de la réforme du chômage [...] sur la condition sociale des femmes risque d'être assez redoutable.»

23 - « Parfois on pleure, tellement nous sommes fatiguées » : avec les femmes de chambre grévistes de l'hôtel Ibis - Victoire Chevreul - lemonde.fr - 24 juillet

Le hall de l'Hôtel Ibis Batignolles a des airs de salle des fêtes, mardi 23 juillet. Une trentaine de femmes de chambre danse sur de la musique africaine ; elles ont revêtu leurs boubous les plus élégants. Mais sous la liesse apparente, c'est un combat salarial qui s'est installé depuis le 17 juillet «pour une durée illimitée», lâche le directeur de l'établissement, propriété du groupe Accor, Emmanuel Estrem.

A l'appel de la CGT, vingt-huit femmes de chambre de cet hôtel - le plus grand de France avec ses 700 chambres - ont posé leur préavis de grève pour dénoncer la sous-traitance de la société STN. Celle-ci les «exploite en les poussant à faire jusqu'à 50 chambres par jour pour un salaire misérable», dénonce au mégaphone leur collègue équipier Aboubakar Traoré. Leurs revendications : que STN ralentisse la cadence pour passer à deux chambres par heure contre plus de trois en temps normal et surtout « que la sous-traitance s'arrête ».

Le slogan CGT du jour, «Du vol des salarié.e.s au viol d'une femme de chambre», interpelle les syndiqués. Ils se battent aussi contre la maltraitance au travail. « Nous ne venons pas travailler pour être esclaves et nous faire violer ! », renchérit dans le porte-voix Rachel, elle aussi en grève, avant de raconter le drame vécu par une de ses collègues deux ans plus tôt. En mars 2017, Beby, une des femmes de chambre de l'hôtel, travaillant en sous-traitance pour STN, a été agressée sexuellement par l'ancien directeur de cet établissement Ibis, alors qu'elle préparait une chambre. L'affaire est en cours d'instruction, l'homme a été mis en examen.

Harcèlement moral : « Ça suffit ! », « Plus jamais ! », lancent les grévistes indignés. « Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu de suivi de la victime de la part de l'hôtel après », réagit Aboubakar Traoré. Le drame dont a été victime Beby, ses collègues ne l'ont pas vécu, mais certains d'entre eux dénoncent des faits de harcèlement de la part de l'entreprise de sous-traitance. En particulier Aboubakar Traoré, que l'on a essayé de « licencier à trois reprises » depuis qu'il se mobilise pour revendiquer ses droits. « J'ai eu pleins de courriers », souffle-t-il. « Quand ce n'était pas pour une mutation non désirée, c'était pour m'accuser de mal faire mon boulot », explique l'homme qui est équipier depuis sept ans. Pour lui, il s'agit de harcèlement moral. « Parfois, STN vous prête de l'argent puis le déduit d'une prochaine paie en prenant 20 % d'intérêt », dénonce-t-il.

Sur des banquettes au milieu des confettis qui jonchent le sol, un groupe de cinq femmes de chambre abordent leurs conditions de travail. « Moi je dois faire jusqu'à cinquante chambres en sept heures et demie ! », se révolte Blanche-Parfaite, sous-traitée par STN depuis dix ans au groupe Accor. En moyenne, la trentenaire est payée entre 800 et 900 euros brut par mois. « Parfois on pleure, tellement nous sommes fatiguées ou à cause du mal de dos », murmure-t-elle en regardant sa collègue Maryam.

Cette dernière s'apprête à accoucher de son troisième enfant. Dans son état, STN lui permet de « faire 21 chambres par jour contre 35 à 40 en temps normal ». Un groupe de grévistes avance à côté en criant à tue-tête « *Ibis complice !* » Une autre femme de chambre, Aminata, trouve déjà que 21 chambres c'est trop, « quand on ne m'en fait pas faire 30 ou 40 » en quatre heures de travail.

Courriers d'avertissement : Outre, les conséquences physiques et les répercussions familiales - « on est tellement fatiguées que lorsqu'on rentre chez nous on n'a plus d'énergie pour rien » -, la sous-traitance précarise ces femmes. « Il m'est arrivé de ne pas être payée même quand je le réclamais à la société », se révolte Aminata. Elle dénonce aussi « la pression et l'infantilisation » de la société STN, du fait de leurs courriers intempestifs qui, sous forme d'avertissements, lui « rappellent de ne pas mâcher de chewing-gum ou de ne plus oublier sa blouse ».

Malgré la chaleur extérieure, le cortège de grévistes sort en dansant dans la cour de l'hôtel, sous le regard médusé des clients. Ils sont déterminés à poursuivre leur mouvement social : « Notre combat on va le gagner contre les violeurs, les harceleurs, contre le système mafieux de sous-traitance », s'exclame Aboubakar Traoré. Au milieu des drapeaux rouges de la CGT, la sénatrice Laurence Cohen (Val-de-Marne) est venue apporter son soutien. L'élue communiste l'assure : « Ce conflit doit être entendu jusque dans l'Hémicycle, je ferai une question écrite à la ministre du travail, Muriel Pénicaud. Et on va secouer Marlène Schiappa ! »

Dans une interview le 23 juin au *Parisien*, la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est engagée à améliorer les conditions de travail des femmes de chambre. Elle a annoncé qu'elle confierait en septembre une mission au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle qui devra lui faire des propositions avant la fin de l'année.

Un directeur d'hôtel accusé d'agression sexuelle par une employée : Reclus dans son appartement parisien, Beby n'a pas souhaité participer à la grève des femmes de chambre à l'hôtel Ibis des Batignolles, où elle travaillait il y a encore quelques années. Elle refuse que son histoire personnelle illustre une cause syndicale. La femme de chambre, en « arrêt pour accident de travail », sursaute au moindre bruit, elle souffre d'un lourd stress post-traumatique. Sous antidépresseurs depuis près de deux ans, elle se réveille chaque nuit.

Pendant plus de quinze ans, Beby a été femme de chambre et travaillait en sous-traitance pour la société STN dans cet hôtel du 17^e arrondissement de Paris. Mais son quotidien de mère de famille a basculé en mars 2017, lorsqu'elle a été agressée sexuellement alors qu'elle faisait le ménage dans une chambre.

La vidéosurveillance de l'hôtel montre « le directeur rôder dans le couloir et rentrer dans la chambre », puis en ressortir, indique son avocate, M^e Durrieu Diebolt. Après les faits, elle sort en hurlant de la chambre mais ne pense qu'à une chose : « Rentrer chez elle pour s'occuper de son fils. » Ses collègues appellent immédiatement la police qui la conduit à l'Hôtel-Dieu où les médecins constatent les blessures, « hématomes, déchirure vaginale et traces de contrainte ». Beby porte plainte dans la foulée.

Le directeur de l'hôtel a été licencié. Mis en examen pour agression sexuelle, il nie les faits. « Il a dit qu'elle l'avait attaqué », s'insurge M^e Durrieu-Diebolt. L'homme présentait des traces de griffures qui correspondaient davantage « à des traces de défense ». « Mon client proclame son innocence face aux faits dont on l'accuse et espère un non-lieu », précise M^e Doumic, qui le

représente. L'affaire n'est pas sans rappeler celle qui avait secoué le Sofitel de New York en 2011. Elle embarrassait le groupe Accor, qui assure être « très réactif dans ce type d'affaire », et « travailler sur un panic button [dispositif permettant d'alerter immédiatement les secours en cas de problème] pour les femmes de chambre » pour leur sécurité. La société de sous-traitance, STN, n'a pas souhaité s'exprimer sur l'affaire.

24 - Tribune : PMA pour toutes : homos, hétéros, inégaux face à la filiation - Daniel Borrillo, juriste - liberation.fr - 25 juillet

Présenté devant le conseil des ministres en pleine canicule, le projet de loi bioéthique, et sa mesure phare, l'élargissement de la PMA pour toutes, constitue une avancée. Mais il témoigne en même temps de la difficulté du législateur à traiter l'homosexualité par le droit commun.

Vingt ans après l'adoption du pacs, le droit français n'arrive toujours pas à garantir l'égalité pleine des filiations. En tout cas, pour la filiation homoparentale par PMA, le gouvernement a tranché en faveur d'un régime spécifique. Il faut revenir aux années 70 pour trouver dans le code civil une différentiation des filiations : celle relative aux enfants nés hors mariage (enfant naturel) et dans le mariage (enfant légitime). Comme dans le passé, les enfants seront classés à l'avenir (si le projet est adopté dans l'état) non pas en fonction du mariage mais en fonction de l'orientation sexuelle du couple parental : tandis que pour les parents hétérosexuels continuera de s'appliquer la règle de la présomption, pour les couples des femmes se mettra en place un régime d'exception. La levée partielle de l'anonymat des donneurs de gamètes, l'accès aux origines biologiques et la mention de la forme de procréation dans l'acte de naissance constituent désormais la condition *sine qua non* pour accéder à la PMA pour toutes.

Si le traitement est égalitaire en matière de protection sociale, permettant le remboursement de la PMA par la Sécurité sociale, en revanche, sur le plan juridico-politique, ce traitement réservé aux lesbiennes constitue ce que l'on peut désormais appeler un «apartheid de la filiation». En effet, contrairement aux couples hétérosexuels pour lesquels la filiation s'établit automatiquement, pour les couples lesbiens, il faudra procéder à une reconnaissance anticipée devant notaire, laquelle apparaît dans les actes de l'état civil de l'enfant. Le gouvernement suit la proposition du Conseil d'État : «Cette option préserve le cadre actuel de l'établissement de la filiation pour les couples composés d'un homme et d'une femme et leur liberté de choix de révéler ou de ne pas révéler à leur enfant son mode de conception.» La liberté est réservée aux couples hétérosexuels, considérés sûrement comme plus matures que les lesbiennes pour gérer les «secrets de famille».

Dérogation à l'universalité de la filiation : Ce traitement différencié n'affecte pas seulement les adultes, mais aussi les enfants : dorénavant, ceux issus d'une PMA hétérosexuelle auront moins de chances de connaître leurs origines que les autres. La question de l'accès aux origines me semble effectivement légitime, mais il faut alors qu'elle soit clairement dissociée de la filiation : la traiter dans ce projet de loi n'est nullement innocent.

Pour la première fois dans l'histoire du droit de la famille, le projet de loi introduit une dérogation à l'universalité de la filiation. Comment expliquer ce traitement exceptionnel fondé sur l'orientation sexuelle des parents ? Depuis le débat sur le pacs, l'homoparentalité hante le droit civil de la famille et la manière de répondre à ce qui est considéré comme une forme trop atypique de parenté - trop éloignée de la nature - détermine le choix du gouvernement. Cette régression du droit civil de la filiation est le résultat d'un long combat idéologique favorisé par une expertise mobilisée dans le passé par la gauche socialiste, réactualisée par le rapport Touraine et cristallisée aujourd'hui dans le projet de loi. Il ne s'agit plus de brandir les vieux arguments conservateurs de la «Manif pour tous» («Un papa, une maman»), mais de préserver «l'ordre symbolique de la différence des sexes», pour reprendre la vulgate anthropo-psychanalytique qui a colonisé le droit civil de la filiation.

Imposition d'une figure masculine : Dans les années 70, Françoise Dolto était déjà favorable à la PMA à condition que l'enfant connaisse la vérité sur ses origines. Ce combat pour désigner (implicitement) dans la loi la nature homosexuelle de la filiation aura comme conséquence non seulement d'imposer une figure masculine au sein du couple lesbien (le Nom du Père de Lacan) mais aussi d'aggraver la pénurie des gamètes, car à l'avenir le donneur de sperme devra renoncer à l'anonymat (au moins partiel) et les premières à payer le prix seront les femmes. Pour contrer cette nouvelle forme de discrimination, la plupart des codes civils modernes interdisent explicitement l'indication dans l'acte de naissance de l'origine de la filiation.

Ainsi, l'article 559 du code civil argentin établit que «l'officier d'état civil doit rédiger l'acte de naissance de telle sorte qu'il ne soit pas indiqué que la personne est née hors mariage, qu'elle est adoptée ou qu'elle est issue d'une technique de reproduction assistée». De même, l'article 7.2 de la loi espagnole 14/2006, prescrit que «d'aucune manière, l'inscription dans les registres de l'état civil ne pourra faire apparaître des données à partir desquelles il puisse se déduire le type de procréation». D'autres pays comme la Belgique, le Canada ou le Royaume-Uni ont tout simplement appliqué la règle de la présomption de paternité pour permettre l'établissement automatique de la maternité de la conjointe de la mère. En dehors du mariage, le consentement à la PMA implique une reconnaissance de la filiation.

«A chacun sa famille, à chacun son droit», soulignait Jean Carbonnier dans son célèbre *Essai sur les lois* (1979) pour encourager le législateur à adapter le droit à l'évolution des mœurs. A cette vision du droit au service des individus et de leur manière de faire famille, le projet de loi bioéthique oppose une conception biologisante de la filiation. En imposant symboliquement la figure du mâle donneur de sperme aux couples des femmes, le projet de loi consacre la figure symbolique de la famille hétérosexuelle reproductive comme structure à la fois individuelle et sociale : derrière chaque famille lesbienne se cache la figure masculine rassurante du géniteur.

25 - « Le féminisme n'est pas une guerre contre les hommes, mais contre leurs priviléges » - Interview de Feriel Lalami par Nadir Dendoun - lecourrierdelatlas.com

Où en sont les mouvements des femmes en Algérie ? : Le mouvement des femmes en Algérie s'est constitué de manière organisée et indépendante vers la fin des années 1970. De nombreux groupes de femmes se sont constitués pour affirmer la nécessité d'améliorer leur statut. Cependant, leur évolution est intimement liée au contexte politique. Or, celui-ci a été marqué par une violence extrême pendant les années 1990 qu'on appelle la décennie noire. Puis la période des 20 ans de Bouteflika a étouffé le libre cours des organisations politiques, y compris celles des femmes. Avec peu de moyens, elles ont cependant résisté en apportant leur soutien aux femmes, en continuant d'agir pour informer les Algérien.ne.s, pour que la législation change.

En 2019, quelles sont les grandes revendications de la femme algérienne ? : Les revendications des Algériennes portent en premier lieu sur le code de la famille. Cette loi, promulguée en 1984 a été amendée en 2005. Mais les modifications n'ont pas changé significativement la logique du texte qui bafoue le principe d'égalité et des droits des femmes.

C'est à dire ? : Je prends quelques exemples. En Algérie, la polygamie est reconnue. Pour se marier, la femme a besoin d'un tuteur matrimonial même plus jeune qu'elle, alors qu'un homme a le droit inconditionnel au divorce. Pour se séparer de son mari, une femme doit justifier de sa demande. Une mère n'a pas l'intégralité des droits parentaux et certaines démarches administratives ne peuvent être accomplies que par le père. Enfin en matière d'héritage, c'est l'inégalité qui est la règle : une femme n'a que la moitié de ce que perçoit un homme. Ce sont souvent les femmes avec peu de moyens qui en sont victimes : elles ne seront pas en mesure de payer les services de la loi pour défendre leurs intérêts alors que pour elles, rester dans la maison familiale ou bénéficier d'un lopin de terre est vital.

Quid des violences faites aux femmes ? : Comme un peu partout dans le monde, les Algériennes ne veulent plus subir de harcèlement dans les rues, au travail. Elles ne veulent plus subir les violences domestiques. Même si, grâce à leurs luttes, le Code pénal prévoit désormais des poursuites contre les auteurs de violences, malheureusement il y a une clause qui prévoit qu'en cas de pardon de la victime, la plainte est effacée ! Or, nous savons que les femmes subissent de grandes pressions sociales et familiales. Quand une femme est dépendante économiquement, on sait très bien qu'elle ne pourra pas mener sa plainte à terme.

Les femmes algériennes ont joué un rôle important pendant la guerre d'indépendance. Ont-elles été « récompensées » de leur engagement ? : Effectivement, les femmes ont participé pleinement à la lutte pour la libération du pays. On met souvent en avant les combattantes de la lutte armée, mais ce n'est pas le seul aspect de leur implication. Il faut y ajouter toutes les actions qui ont permis aux combattant.e.s de survivre comme la surveillance et l'information, le ravitaillement et l'hébergement des maquisard.e.s. Et bien sûr, tout ce qui fait que la nation a survécu à la colonisation, c'est-à-dire à la transmission culturelle des langues, du patrimoine algérien.

Cependant, après l'indépendance, en 1962, les femmes sont écartées de la vie politique. Elles vivent cette éviction comme une trahison des promesses et des espoirs des lendemains de la guerre. Les textes produits à ce moment intégraient pourtant explicitement l'émancipation des femmes...

Est-ce que « l'ouverture démocratique » en 1989 (NDLR : la fin officielle du parti unique aux élections) a profité au mouvement des femmes ? : En 1989, la fin du parti unique en Algérie et la relative ouverture du champ politique ont permis aux groupes de femmes qui activaient en dehors des structures officielles d'exister légalement, d'agir au grand jour. C'est ainsi qu'on a vu des associations se constituer dans différentes villes et se concerter pour des actions communes. C'est ainsi qu'elles ont obtenu le droit personnel de vote qui avait été dénié par une disposition de la loi électorale qui permettait au mari de voter à la place de sa femme. Après de nombreuses années à batailler, elles ont obtenu en 2005 quelques avancées en matière de code de la famille. Par exemple, le harcèlement sexuel au travail y est inscrit.

Certains disent que les féministes algériennes seraient manipulées par leurs homologues françaises et que la grande majorité des militantes algériennes sont des bourgeoises déconnectées de la réalité. Qu'en est-il ? : C'est un reproche injuste. La demande d'égalité des Algériennes, leur refus des discriminations et de l'injustice, est propre à leur vécu. Il faut être ignorant de la culture algérienne pour ne pas savoir ce que les chansons ancestrales, la littérature orale, les proverbes contiennent comme refus de l'oppression patriarcale. Les femmes qui se battent pour que leurs filles fassent de bonnes études, aient un bon emploi, sont le terreau du féminisme. Et puis je rappelle que les femmes algériennes vivent encore plus que les hommes la paupérisation et l'exclusion scolaire dont on peut juger au taux d'analphabétisme qui dépasse les 90 % de la population féminine.

Qui sont les véritables ennemis de la femme algérienne ? : Leurs ennemis sont nombreux, hélas ! Ceux qui affirment ouvertement que la demande d'égalité des Algériennes n'est pas légitime, qu'elle est une copie des mouvements occidentaux, jusqu'à ceux qui affirment que ce n'est pas le moment. Par exemple, dans le hirak, ce mouvement populaire né le 16 février dernier et qui demande la fin du système en Algérie, il y a des courants qui rejettent cette revendication des associations de femmes, sous prétexte qu'elle pourrait nous diviser. Mais on ne peut pas demander le changement radical du système et continuer avec l'inégalité que le régime a légalisée avec le code de la famille ! L'erreur serait de croire que l'oppression des femmes est à part. En fait, elle est intimement liée à l'oppression politique. C'est pourquoi on voit autant de femmes dans les manifestations du hirak le vendredi. Comme tous, elles veulent la fin du régime autoritaire et exige plus de démocratie.

L'homme algérien qui manifeste chaque vendredi a donc tout intérêt à soutenir le mouvement des femmes ? : Oui, bien sûr. Les Algériens qui cherchent une société meilleure, plus juste, ne peuvent

qu'adhérer aux demandes de celles qui veulent en finir avec la hogra (NDLR, les injustices, les abus de pouvoir, les humiliations). Le féminisme n'est pas une guerre contre les hommes, mais contre les priviléges qu'ils détiennent. Les féministes en Algérie sont complètement impliquées dans les luttes pour les libertés individuelles et collectives et un État de droit, revendications communes aux femmes et aux hommes.

Fériel Lalami est sociologue. Elle est engagée depuis plus de trente ans dans le mouvement des femmes algériennes. Elle est l'auteure de « Les Algériennes contre le code de la famille », paru aux Presses de Sciences Po en 2012. Un ouvrage complet et salutaire qui retrace l'histoire du féminisme algérien. Fériel Lalami a accepté de répondre longuement à nos questions.

26 - Interview de Nancy Fraser : «Le féminisme n'a pas pour but d'assurer l'égalité des femmes privilégiées»

Pour la philosophe américaine Nancy Fraser, le combat féministe restera inachevé s'il néglige les rapports de domination entre les classes. Pallier la crise du logement, réparer les systèmes de santé et d'éducation, gérer dignement les migrations, dénoncer les violences policières : toutes ces revendications sont féministes. C'est ce qu'affirment les théoriciennes du féminisme marxiste, qui traquent les failles du système néolibéral, avec une perspective stimulante à défaut d'être neuve. L'analyse marxiste, au départ pas vraiment féministe, serait un excellent outil pour penser les dominations de sexe et de genre. Car s'occuper des enfants, des personnes âgées, soigner les malades, nourrir les travailleurs sont autant de tâches majoritairement exécutées par des femmes dans le monde entier.

C'est l'outil analytique utilisé par la philosophe américaine Nancy Fraser, militante féministe et auteure de nombreux ouvrages de théorie marxiste, avec les chercheuses Cinzia Arruzza et Tithi Bhattacharya. Dans *Féminisme pour les 99 %* (La Découverte), manifeste qu'elles ont voulu accessible au plus large public, ces théoriciennes décryptent la crise du soin en recensant ses causes matérielles. Pour Fraser, cette perspective permet de s'affranchir des conceptions libérales qui occultent le sort des femmes des classes populaires.

En quoi le féminisme libéral «à la Sheryl Sandberg», directrice des opérations de Facebook, est-il élitiste, comme vous l'écrivez dans votre manifeste ? : Combien de femmes sont au sommet ? Combien atteignent l'égalité ? Le fait qu'une femme, comme Christine Lagarde, ait dirigé le FMI ne change rien pour les 99 % restants de femmes. Le féminisme n'a pas pour but d'assurer que les femmes privilégiées puissent atteindre le même salaire, le même statut que les hommes de leur classe. Ça, ce n'est pas l'égalité : c'est une sorte de parité entre inégalités. Si on veut vraiment une société égalitaire, il faut transformer les structures institutionnelles.

Vous dites que le travail de ces femmes dirigeantes et de la classe moyenne est rendu possible grâce à celui d'autres femmes : Aux Etats-Unis, en Europe aussi, dans les parcs, à l'heure du déjeuner, on voit des femmes de couleur poussant des poussettes avec des bébés blancs. C'est une nouvelle division du travail reproductif qui est paradoxale. On a «libéré» les femmes blanches de la classe moyenne pour qu'elles travaillent à plein temps en déléguant une partie de leurs tâches à des femmes sous-payées. C'est un grand changement dans les relations entre classes, races et genres. Si la «libération» des femmes se fait au détriment de celles du Sud, ce n'est pas un féminisme pour toutes.

Aujourd'hui, pour préciser ces relations entre sexe, classe sociale et origines, on utilise souvent le mot «intersectionnalité». Qu'en pensez-vous ? : Cela devient peu à peu une vraie perspective intellectuelle. On admet désormais qu'il faut prendre en compte à la fois la race, la classe et le genre pour analyser les inégalités. Mais le mot «intersectionnalité» est employé comme une sorte de totem. Le féminisme que nous utilisons dans notre manifeste *Féminisme pour les 99 %* se concentre sur les structures de la société et la façon dont, en période de crise, d'hégémonie

brisée, tous ces piliers deviennent visibles, critiquables et peuvent être remis en cause. On est absolument d'accord intellectuellement avec les théoriciennes de l'intersectionnalité, mais ce qu'on essaie de faire, c'est de montrer comment une perspective marxiste révèle les rapports sociaux qui génèrent des situations d'intersectionnalité. C'est pour ça que nous n'employons pas le mot intersectionnalité, mais cela ne veut pas dire que nous sommes en désaccord politique.

Quelle est votre méthode ? : Nous utilisons un marxisme élargi pour pouvoir analyser des champs de la société qui n'étaient pas suffisamment théorisés par Marx. Il n'a pas réussi à théoriser les inégalités de genre parce qu'il a échoué à décrire toutes les conditions qui permettent la reproduction du capital, c'est-à-dire le soin aux enfants, aux personnes âgées, le travail domestique... ce qu'on appelle «la reproduction sociale». Ainsi, *Féminisme pour les 99 %* insiste sur la nécessité pour les pouvoirs publics de prendre mieux en compte ce travail de reproduction sociale et de soin («care»). Il est essentiel et doit être au centre de la société.

Pourquoi dites-vous que ce système de reproduction sociale est en crise, voire en faillite ? : L'accès aux soins traverse une crise parce que le capitalisme financiarisé exerce de fortes pressions, notamment contre les femmes, pour travailler à plein temps. Baisse des allocations sociales, diminution des aides publiques : une famille ne peut plus vivre avec un seul salaire. Certaines personnes ne trouvent pas de travail rémunéré décemment et en cumulent trois ou quatre. Alors que les politiques d'austérité imposent aux Etats de réduire les dépenses publiques allouées aux hôpitaux, aux crèches ou aux écoles, le capitalisme mobilise de plus en plus notre temps qui, par conséquence, est moins dédié au soin, à nos familles, à ceux qui nous entourent. En ce sens, c'est une crise, et ces problèmes de politiques de reproduction sociale sont au cœur des demandes des citoyens. C'est ce que nous voyons dans les manifestations contre l'austérité, pour le logement, l'éducation, les systèmes de santé, la défense des services sociaux publics. La politique se joue là, et moins au niveau du travail industriel, qui était auparavant le cœur de la société. Dorénavant, la reproduction sociale occupe cette place essentielle, voilà pourquoi les femmes ont un rôle décisif à jouer.

27 - Andrea Dworkin et l'amour des femmes - Lara Salvatierra - entreleslignesentrelesmots.blog

Parler de féminisme radical, c'est parler d'Andrea Dworkin. Sa brillante analyse de la déshumanisation des femmes dans le système prostitutionnel a jeté les bases idéologiques et sociales d'autres études sur les femmes par le mouvement féministe.

Née dans le New Jersey le 26 septembre 1946 dans une famille pauvre, Andrea a su faire face aux vicissitudes de la vie jusqu'à sa mort le 9 avril 2005. Écrivaine et militante, elle a publié de nombreux ouvrages, dont beaucoup sur l'analyse de la prostitution et la façon dont elle déshumanise les femmes. Sa principale passion était l'écriture ; elle pensait que c'était une forme artistique et l'expression démocratique de la communication, car elle implique un positionnement politique.

Et dès le début, Andrea a pris position. Son analyse se concentre sur le fait qu'en raison de l'oppression systémique que nous, les femmes, subissons au sein de sociétés machistes, nous avons perdu notre autonomie comme personnes.

Entremetteurs, proxénètes et prostituateurs considèrent les femmes comme de simples objets à posséder pour la réalisation de fantasmes sexuels, des fantasmes qui, au sein de la société, sont vus comme tout à fait normaux car ils ont été accordés au désir des hommes d'accéder au corps des femmes par l'argent, une catégorie de transaction qui s'intègre parfaitement dans le modèle économique et qui cesse donc d'être un désir de service.

Dans les sociétés patriarcales, nous cessons d'appeler le violeur un violeur, nous l'appelons un «client», nous cessons d'appeler le trafiquant un trafiquant de femmes et le pornographe un pornographe, et ainsi la culpabilité de tous les hommes qui participent activement ou indirectement

à cette «industrie» de la haine envers les femmes se réduit comme peau de chagrin, et nous cessons de qualifier les hommes de complices dans le système prostitutionnel et les appelons des «consommateurs».

Dans ce régime patriarcal, les femmes n'ont que deux rôles, soit celui de prostituées, soit celui de mères. Le choix de l'une ou l'autre de ces deux options est encore une fois déterminé par le désir masculin, ce qui élimine tout trait d'humanité chez les femmes.

Le pouvoir d'un homme sur le corps d'une femme prostituée lui est donné par l'argent qu'il paie pour acheter l'accès au corps de cette femme. De cette façon, tous les hommes reçoivent implicitement par le système économique, avec la caution du système patriarcal, la permission d'acheter des femmes, d'en faire ce qu'ils veulent, perpétuant ainsi la violence et la haine à leur égard.

Le niveau d'hostilité adressée à Andrea Dworkin à cause de son analyse de la pornographie et de la prostitution était tellement excessif que, malgré toutes les répercussions qu'il a entraînées dans sa vie, il s'est avéré absurde. On a voulu faire disparaître ses idées et entraver ses analyses, ce qui ne s'est heureusement pas produit, car bien que ses livres ne soient pas tous traduits en espagnol, nous disposons de nombreux documents et entretiens auxquels elle a activement participé.

Andrea Dworkin a été violée par deux médecins qui l'ont examinée de force après son arrestation lors d'une manifestation publique contre la guerre du Vietnam en 1965. Elle a porté plainte, et le traitement qu'elle a reçu des médias et le harcèlement violent qu'elle a subi sont semblables à ce que nous, les féministes, subissons actuellement dans nos réseaux et nos cercles sociaux. Elle ne s'est jamais arrêtée, n'a pas cessé d'écrire, n'a pas permis qu'on la fasse taire, et c'est la tâche que nous devons poursuivre : écrire, éléver la voix ou descendre dans la rue.

Andrea Dworkin croyait en l'humanité des femmes, cette humanité qui nous a été enlevée par le patriarcat et que la pornographie veut annihiler de séquence en séquence.

L'amour pour les femmes commence en nous-mêmes.

Pourquoi les hommes consomment-ils de la pornographie ? Y en a-t-il qui ne l'ont jamais fait ? Pourquoi la prostitution est-elle si normalisée ? Nous pouvons supposer ou théoriser beaucoup de réponses, mais les faits sont à la portée de tous : les hommes se sentent supérieurs en achetant des femmes, et la machine patriarcale ne va pas s'arrêter dans sa tâche de promouvoir davantage ces idées.

Sexualiser la violence contre les femmes, puisque la pornographie est la plus grande propagande machiste de l'histoire, est une guerre contre les femmes, une guerre basée sur la haine envers nous.

Nous devons donc nous serrer les coudes et ne pas céder, à l'instar d'Andrea, nous ne devons pas nous arrêter dans notre tâche de dévoiler la violence des hommes envers les femmes, d'analyser la situation, de la critiquer et de la changer dans une perspective féministe.

Aimer les femmes dans un monde qui nous déteste est une tâche difficile mais pas impossible, et chaque jour nous devons poursuivre dans cette voie.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

28 - La MMF Suisse vous invite à la rencontre «Femmes, Migration, Refuge» - Genève, 27-28-29 septembre

Dans le prolongement de la grève des femmes du 14 juin 2019... : Le 8 mars en Espagne et en Italie, le 14 juin en Suisse, des centaines de milliers de femmes sont descendues dans les rues pour manifester contre les violences, les discriminations, les inégalités inhérentes à la société capitaliste et patriarcale dans laquelle nous vivons. Un des slogans scandé avec force dans les rues de Suisse le 14 juin était : « Solidarité avec les femmes du monde entier ». De nombreuses femmes migrantes étaient d'ailleurs présentes dans les manifestations, avec leurs revendications propres.

Dans le prolongement de cette journée de mobilisation exceptionnelle du 14 juin, différentes associations, à l'initiative de la Marche Mondiale des Femmes, ont décidé d'organiser une rencontre européenne sur le thème « Femmes, Migration, Refuge ».

Les obstacles auxquels se confrontent les femmes migrantes : Au niveau mondial, les femmes représentent près de la moitié des personnes migrantes. Qu'elles soient obligées de quitter leur pays pour des raisons politiques, à cause de la guerre, à cause de la misère, pour échapper à des formes de violence et d'oppression liées à leur statut de femmes, ou pour assurer la subsistance de leur famille, les femmes rencontrent, sur le chemin de l'exil et dans les mal nommés pays «d'accueil», des obstacles, des discriminations, voire des formes de violence spécifiques. Lorsqu'elles demandent l'asile, leurs motifs de fuite spécifiques ne sont souvent ni entendus, ni pris en compte. Lorsqu'elles viennent pour travailler, ni leurs formations, ni leurs expériences professionnelles préalables ne sont reconnues, les assignant souvent à des secteurs tels que l'économie domestique et les soins, où les conditions de travail sont particulièrement précaires, ou encore le travail du sexe. Celles sans statut légal, nombreuses dans ces secteurs, sont d'autant plus précarisées, l'absence d'autorisation de séjour générant vulnérabilité et exploitation. Et on pourrait multiplier les exemples de discriminations subies par les femmes* migrantes...

Pour une solidarité active entre femmes d'ici et femmes d'ailleurs !* : Dans un contexte politique, en Europe, où les nationalismes et la xénophobie se renforcent, où les gouvernements cherchent à limiter les possibilités d'accès à leur territoire pour les migrant.e.s, il est plus que jamais nécessaire de renforcer un réseau européen de solidarité avec les luttes des migrantes* pour la reconnaissance de leurs droits, et ce quel que soit leur statut : réfugiées*, travailleuses* avec ou sans statut légal, etc.

Nous, femmes d'ici et d'ailleurs, avons beaucoup à apprendre les unes des autres, de nos expériences d'organisation et de luttes ! Ensemble nous voulons définir une plateforme commune de revendications pour créer un réseau européen de résistances. Tel est le sens de la rencontre européenne que nous organisons à Genève les 27 - 28 - 29 septembre prochains.

Programme de la rencontre :

Vendredi 27 septembre - Dès 18h, Accueil :

19h30 - 21h30 - Table-ronde publique : Violences à l'encontre des migrantes* - comment lutter et résister ? ;

Samedi 28 septembre

09h30 - 11h - Plénière : Accueil et refuge des exilées - exemples de résistances ;

11h - 11h30 - Pause

11h30 - 12h45 - 8 ateliers en parallèle

12h45- 14h - Repas sur place

14h - 16h - 8 ateliers en parallèle ;

16h - 16h30 - Pause «Pain et chocolat» ;

16h30 - 18h - Plénière : Travail des migrantes* sans statut légal. Solidarité et luttes pour leur régularisation ! ;

18h30 - Buffet festif - spectacle de contes avec le groupe de Hacer Kocak - musique et danse ;

Dimanche 29 septembre

9h - Accueil

9h30 - 11h - Plénière : Créer un espace européen de résistances ; Adoption d'une plateforme commune ;

11h - 12h - Action publique et clôture officielle en musique.

Les ateliers : Ateliers créatifs: dessinons-gravons-créons des liens !; Convention d'Istanbul ; reconnaissance des violences comme motif d'asile et protection des migrantes ; Sociétés transnationales, génératrices de violences et de migrations ; Entraves à l'accès aux soins pour les

migrant.e.s ; Mineur.e.s non accompagné.e.s. Difficultés et accueil ; Parcours et intégration dans le pays d'accueil: partage d'expériences ; Situation des femmes dans les camps et centres de réfugié-e-s ; Refuge : engagement de la société civile et auto-organisation des migrantes ; Exploitation des migrantes dans le travail domestique et de soins ; Racisme, sexismes et discriminations à l'encontre des migrantes ; Entraves dans l'accès à la justice ; Traite des êtres humains, trafic de personnes, mariages forcés

Traduction durant les plénières : en anglais, allemand, français et espagnol.
Une garderie sera ouverte durant toute la rencontre.

Inscription à la rencontre jusqu'au 23 août 2019 : info@marchemondiale.ch ; Formulaire-Femmes-Migration-Refuge_fr.pdf

29 - Le revenu universel : une chance ou un piège pour les femmes ? - MAGE - 26 septembre

Le débat sur le revenu universel ne date pas d'hier, mais lors des élections présidentielles de 2017, pour une fois, la question du genre s'est invitée. Objet d'une vraie controverse, il est pour certain.e.s l'occasion de porter une revendication féministe, en défendant une vision «non viriliste du travail», là où d'autres y voient des risques accrus en termes d'inégalités sociales et de genre. Cet amphi permettra de discuter des enjeux théoriques et empiriques du revenu universel, dans une approche pluridisciplinaire et avec un regard à l'international.

Débat animé par *Delphine Gardey, historienne, Université de Genève. Avec Sandra Laugier, philosophe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Alain Lefebvre, journaliste et consultant, spécialiste des pays nordiques ; Pascale Molinier, psychosociologue, Université paris 13 Sorbonne-Paris-Cité ; Rachel Silvera, économiste, université Paris-Nanterre, co-directrice du Mage ; Maud Simonet, sociologue, IDHES - Nanterre*

Amphithéâtre Durkheim - escalier I (galerie Claude Bernard) 1, rue Victor Cousin ou 54 rue Saint-Jacques- 75005 Paris
